Rapport d'activité

2025

Sydetom66

Préservons l'avenir

RECYCLAGE | TRAITEMENT & VALORISATION DES DÉCHETS | RETOUR AU SOL | PRODUCTION D'ENERGIE

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260914-DL2026-0264-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Le mot du Président

Questions à Bruno Valiente

Président du Sydetom66

Monsieur le Président, en 2025 le Syndicat a maintenu ses investissements à un niveau élevé, pouvez-vous nous en dire plus ?

Effectivement, au cours de l'année écoulée, le Syndicat a poursuivi son plan pluriannuel d'investissements établi à 14 millions d'euros pour la période 2020-2027.

Ce plan comporte un important volet d'entretien et de rénovation des infrastructures de réception des déchets : une priorité face au vieillissement de notre patrimoine, car ces installations sont mises à rude épreuve par la nature corrosive des lixiviats de déchets. Plus d'un million d'euros ont ainsi été investis sur la seule année 2025 pour des travaux qui ont concerné un quai de transfert sur deux parmi ces 12 installations du Syndicat.

De plus, 2025 a vu le démarrage du chantier très attendu de l'Eco-Pôle du Sydetom66 à Thuir : ce projet, d'un coût total de 8 millions, prévoit la construction d'un nouveau quai de transfert et d'une aire de déchets végétaux, ainsi que l'aménagement d'un atelier de maintenance pour les besoins du syndicat.

La mise en service de cet Eco-Pôle à l'automne 2026 permettra de désaturer l'installation face à l'évolution des modes de collecte des déchets engagée par les EPCI (généralisation des points d'apport volontaire) et à la hausse des tonnages. Ce nouvel équipement contribuera également à améliorer significativement les conditions de travail des agents du syndicat.

La fin de l'année 2025 a été marquée par l'attribution du nouveau contrat de Délégation de Service Public de l'UTVE Arc Iris située à Calce, pouvez-vous en dire quelques mots ?

L'UTVE Arc Iris a été mise en service en 2003 : cette installation remarquable, composée d'une usine de valorisation énergétique et d'un centre de tri, présente trois atouts majeurs pour le territoire. Elle nous permet d'être autonomes dans le traitement des déchets ménagers de type ordures ménagères et emballages, de faire face à la forte saisonnalité touristique été/hiver (lorsque la population du département double voire triple !) mais également de produire de l'énergie d'origine renouvelable (électricité et alimentation de deux réseaux de chaleur). 20 ans après, il était devenu essentiel de conforter le patrimoine industriel emblématique de ce site pour pérenniser une gestion efficace des déchets : c'est l'objectif fixé à la nouvelle délégation de service public attribuée pour une durée de douze ans au groupement SUEZ - la Banque des Territoires.

Au programme du contrat de concession signé pour la période 2026-2038 : la construction d'un nouveau centre de tri de plus grande capacité, l'aménagement d'un centre de préparation des déchets « tout-venants » pour réduire l'enfouissement des déchets ainsi que la modernisation de l'usine d'incinération pour augmenter la production d'énergie et réduire la consommation d'eau. Je souligne par ailleurs que cette nouvelle DSP contribuera à la gestion efficiente du traitement et de la valorisation des déchets du territoire, au bénéfice de nos EPCI adhérents.

Vous avez récemment été réélu à la présidence du Syndicat, quelles sont vos perspectives pour ce nouveau mandat ?

Je suis très heureux que les élus m'aient renouvelé leur confiance et j'entame ce nouveau mandat dans le même esprit collaboratif que le précédent, dans l'objectif de maintenir une gouvernance équilibrée en considération de l'identité de chacune des 12 intercommunalités adhérentes du Syndicat, qui représentent l'ensemble des 226 communes des Pyrénées-Orientales et 18 de l'Aude.

Les prochaines années devront permettre de faire face aux enjeux techniques et financiers sans cesse renouvelés du traitement assuré par le Sydetom66 de plus de 410 000 t de déchets par an, qu'il s'agisse de biodéchets, déchets végétaux, emballages, verre, ordures ménagères, des multiples flux de déchets issus des déchèteries, ou de boues de stations d'épuration.

Il s'agira notamment de rester particulièrement attentifs aux évolutions réglementaires et fiscales, afin d'en limiter l'impact sur le coût de traitement des déchets.

Fin 2026, nous célébrerons les 30 ans du Sydetom66 et c'est en confiance que nous pouvons aborder cet anniversaire : le Sydetom66 est un syndicat avec un bilan financier solide, prêt à relever les défis à venir. Je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous les élus et sur le professionnalisme des équipes du Syndicat pour poursuivre leur mission, dans l'objectif de garantir la qualité de notre service public de gestion des déchets.

Transformer nos déchets en énergie positive

Sommaire

I Le Sydetom66 p. 6
- Les temps forts 2025 ... p. 6
- Les chiffres clés 2025 ... p. 9
- Les Elus ... p. 10
- Les compétences ... p. 12
- Les installations ... p. 14
- La carte des infrastructures ... p. 15

II Valorisation Organique p. 16
- Déchets Végétaux ... p. 18
- Biodéchets ... p. 20
- Boues de Step ... p. 22

III Valorisation Matière p. 24
- Collecte sélective EMR ... p. 26
- Réduire le refus de tri ... p. 28
- Verre ... p. 32
- Déchèteries, REP et Éco-organisme ... p. 33

IV Valorisation énergétique p. 36
- Présentation du site Arc Iris ... p. 37
- Fonctionnement de l'UVE ... p. 38
- Tonnages incinérés ... p. 39
- Production d'électricité et de chaleur ... p. 40

V Soutien au réemploi et Actions de sensibilisation p. 42
- Soutien au réemploi ... p. 43
- Actualités 2025 ... p. 44

VI Les équipes du Sydetom66 p. 46
- Les effectifs & métiers ... p. 46
- Les actualités ... p. 48

VII Les Données financières p. 50
- Trois budgets ... p. 51
- Dette ... p. 51
- Budget général ... p. 52
- Contributions EPCI ... p. 53

VIII Les Perspectives 2026 p. 54

IX Annexes p. 56
- Détail des tonnages entrants ... p. 57
- Valorisation des matériaux sortants ... p. 58
- Flux REP déchèteries ... p. 59
- Refus et Traitement des déchets ultimes ... p. 60
- Boues de STEP : détail par EPCI ... p.61
- Détail des soutiens des éco-organismes ... p.62
- Données financières : maîtriser les coûts ... p.63

X Glossaire p. 65

Les temps forts 2025

La Vie du syndicat : En 2025, le Comité syndical du Sydetom66 s'est réuni à cinq reprises, permettant l'adoption de 42 délibérations.

Communiquer et échanger

Salon des Maires

Participation du Sydetom66 au Salon des maires et des collectivités locales, les 20 et 21 mars 2025. Autour de son stand, le syndicat a abordé des thématiques essentielles telles que le recyclage, le compostage des biodéchets et la valorisation de l'énergie produite par son usine à Calce.

Collaboration avec les EPCI

Le Sydetom66 travaille en étroite collaboration avec les EPCI du territoire. En 2025, 5 réunions avec les représentants techniques des intercommunalités (Les Rencontres EPCI) ont permis de travailler autour de projets et ambitions partagés tels que le compostage des biodéchets, le suivi de prestation du levage et transport du verre, les REP des déchèteries mais également de les informer sur le phasage des travaux prévus sur les installations du Sydetom66.

Innover, construire, amenager

Nouvelle aire de déchets végétaux à Matemale

Le 18 juillet 2025, le Sydetom66 a effectué une démonstration de broyage avec un broyeur forestier mobile à la déchèterie de Matemale. Cette solution innovante a été développée par le Syndicat pour permettre aux territoires de montagne un traitement des déchets végétaux efficace et à coût maîtrisé. Afin de pérenniser ce mode de traitement, le Sydetom66 s'est engagé, en partenariat avec la Communauté de communes Pyrénées Catalanes, dans la création d'une aire de broyage au sein de la déchèterie de Matemale, les travaux ayant démarré à l'automne 2025.

Coût : 500 000 € (TTC)
Date de mise en service prévue : printemps 2026

Pose de la 1ère pierre de l'Ecopôle à Thuir

Le 6 octobre 2025, la pose de la première pierre de l'Ecopôle à Thuir a acté le démarrage de ce projet porté par le Sydetom66, en collaboration avec la Communauté de communes des Aspres. L'Ecopôle comprendra un nouveau quai de transfert et une nouvelle aire de déchets végétaux qui permettront de doubler la capacité de réception de ces déchets et abritera également un atelier de maintenance.

L'ensemble de ce nouvel équipement améliorera par ailleurs significativement les conditions de travail des équipes du syndicat. D'un coût de 8 millions d'euros, la construction de cet Ecopôle vise à moderniser les infrastructures de gestion des déchets dans le secteur des Aspres.

Coût : 8M € (TTC)
Date de mise en service prévue : automne 2026

Modernisation de la salle du Comité Syndical du Sydetom66 et réduction des consommations d'électricité

Réaménagement de la salle du comité syndical et installation d'éclairages à LED dans l'ensemble du bâtiment pour réduire les consommations d'énergie.

72 000€ (TTC)

Travaux de Rénovation et d'Entretien des Quais de Transfert

En 2025, le Sydetom66 a poursuivi son plan d'entretien et rénovation de son patrimoine, particulièrement sollicité en raison du caractère corrosif des lixiviats de déchets :

Quai de transfert à Perpignan

Reprise des fosses OMr et EMR, réfection des dalles et des réseaux d'eaux pluviales.

578 435 € (TTC)

Quai de transfert à Canet-en-Roussillon

Réfection des dalles et reprise des enrobés, travaux d'amélioration pour résorber un affaissement du haut de quai.

111 477€ (TTC)

Quai de transfert à Saint-Hippolyte

Réfection des dalles et des enrobés.

105 206 € (TTC)

Quais de transfert à Argelès-sur-Mer, Céret, Saint-Cyprien et Saint-Hippolyte

Opérations de nettoyage des bardages

139 200€ (TTC)

Investir pour l'avenir

Le 3 décembre 2025, le Sydetom66 a attribué le contrat de concession 2026-2038 à un nouvel exploitant, le Groupement SUEZ - Banque des Territoires.

Site Arc Iris du Sydetom66 à Calce : Nouveau contrat de concession 2026-2038

Après 3 ans de procédure d'appel d'offres, dont une année 2025 marquée par 3 séries d'auditions de cinq entreprises candidates, le Sydetom66 a attribué son nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation du site Arc Iris à Calce.
Le nouvel exploitant, le groupement Suez-Banque des Territoires, sera ainsi chargé, à compter du 30 juin 2026 et pour une durée de douze ans des missions suivantes :

- **Exploiter l'usine d'incinération** en améliorant la production d'énergie locale issue de l'incinération des déchets : hausse de la production d'électricité et de chaleur urbaine ;
- **Construire et exploiter un nouveau centre de tri** des emballages ménagers et cartons, d'une capacité accrue à 40 000 tonnes/an, doté des dernières technologies de trieurs optiques et d'intelligence artificielle ;
- **Transformer l'actuel centre de tri en centre de préparation des tout-venants** de déchèteries, en vue de maximiser leur incinération et de réduire l'enfouissement.

Les travaux permettront également de préserver la ressource en eau (avec une réduction attendue de la consommation d'eau du site à hauteur de 50%).

L'architecture remarquable du site sera préservée et permettra une intégration paysagère du nouveau bâtiment.

Les Chiffres Clés 2025

Les Élus 2025

1 Syndicat

38 Élus

12 Intercommunalités

1 Syndicat de collecte

500 647 Habitants permanents

Le Président & les Vice-présidents

Bruno VALIENTE
Président
Maire de Calce
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Raymond PLA
1er Vice-Président
Maire d'Ortaffa
Délégué de la CC Albères Côte Vermeille Illibéris

Pierre TAURINYA
Vice-Président
Maire de Brouilla
Délégué de la CC des Aspres

Jean-Jacques THIBAUT
Vice-Président
Maire de Théza
Délégué de la CC Sud Roussillon

Jean-Louis ALIET
Vice - Président
Adjoint au Maire de Saint-Laurent-de-la-Salanque
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Jeannine GARRABE-POUGET
Vice-Présidente
Présidente du SMROM de Font-Romeu

Nicolas BARTHE
Vice-Président
Maire de Toulouges
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Joseph SILVESTRE
Vice-Président
Maire de Corbère
Délégué de la CC Roussillon Conflent

Roger FERRER
Vice-Président
Maire d'Estagel
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Patrick CASADEVALL
Vice-Président
Conseiller Municipal de Saint-Jean-Pla-de-Corts
Délégué de la CC du Vallespir

Jacques BARTHES
Vice-Président
Maire de Lesquerde
Délégué de la CC Agly-Fenouillèdes

Jean-Marie ARIS
Vice-Président
Maire de Sainte-Léocadie
Délégué de la CC Pyrénées-Cerdagne

Les membres du bureau

Pierre BATAILLE
Maire de Fontrabiouse-Espousouille
Président délégué de la CC Pyrénées Catalanes

Gilles FOXONET
Maire de Baixas
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Frédéric FUENTES
Adjoint au Maire de Pia
Délégué de la CC Corbières Salanque Méditerranée

Christian GRAU
Maire de Cerbère
Délégué de la CC Albères Côte-Vermeille Illibéris

Stéphane LODA
Maire de Canet-en-Roussillon
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Jean MAURY
Maire de Ria-Sirach
Délégué de la CC Conflent Canigó

Bernard REMEDI
Conseiller Municipal de Prats-de-Mollo-la-Preste
Délégué de la CC du Haut Vallespir

Les membres du Comité syndical

José ANGULO
Adjoint au Maire de Céret
Délégué de la CC du Vallespir

Laurence AUSINA
Maire de Bompas
Déléguée de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Alain BEZIAN
Maire de Llauro
Délégué de la CC des Aspres

Guy CALVET
Maire de Saint-Arnac
Délégué de la CC Agly-Fenouillèdes

Guillaume CERVANTES
Maire de Le Tech
Délégué de la CC du Haut Vallespir

Henri BAUDET
Maire de Bolquère
Délégué de la CC Pyrénées Catalanes

Thierry DEL POSO
Maire de Saint-Cyprien
Président délégué de la CC Sud Roussillon

Alain FERRAND
Maire du Barcarès
Délégué de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole

Claude GRAU
Maire d'Egat
Délégué de la CC Pyrénées Cerdagne

Jean-Louis JALLAT
Maire d'Olette
Président délégué de la CC Conflent Canigó

Laurent LEYGUE
Maire d'Estavar
Délégué de la CC Pyrénées Cerdagne

Jean-Charles MORICONI
Maire de Pollestres
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Patrick PASCAL
Maire de Villeneuve-de-la-Rivière
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Marc PETIT
Maire de Claira
Délégué de la CC Corbières Salanque Méditerranée

Armelle REVEL FOURCADE
Maire du Soler
Déléguée de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Roger RIGALL
Maire de Llupia
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Fernand ROIG
Conseiller Municipal de Corbère
Délégué de la CC Roussillon Conflent

Pierre-Jean SCHRECK
Adjoint au Maire de Rivesaltes
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Robert VILA
Maire de Saint-Estève
Président délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Les Élus 2026

1 Syndicat

36 Élus

12 Intercommunalités

1 Syndicat de collecte

509 332 Habitants permanents

Le Président & les Vice-présidents

Bruno VALIENTE
Président
Maire de Calce
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Jean-Jacques THIBAUT
1er Vice-Président
Maire de Théza
Délégué de la CC Sud Roussillon

Gilles FOXONET
Vice-Président
Maire de Baixas
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Christian GRAU
Vice-Président
Maire de Cerbère
Délégué de la CC Albères Côte- Vermeille Illibéris

Laurent BERNARDY
Vice-Président
Maire de Banyuls-dels-Aspres
Délégué de la CC des Aspres

Nicolas BARTHE
Vice-Président
Maire de Toulouges
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

José ANGULO
Vice-Président
1er Adjoint au Maire de Céret
Délégué de la CC du Vallespir

Pierre BATAILLE
Vice-Président
Maire de Fontrabiouse - Espousouille
Président délégué de la CC Pyrénées Catalanes

Jacques BARTHES
Vice-Président
Maire de Lesquerde
Délégué de la CC Agly Fenouillèdes

Frédéric FUENTES
Vice-Président
Adjoint au Maire de Pia
Délégué de la CC Corbières Salanque Méditerranée

Charles PONS
Vice-Président
1er Adjoint au Maire de Perpignan
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Les membres du bureau

Claude FERRER
Maire de Prats-de-Mollo-La-Preste
Président délégué de la CC du Haut Vallespir

Daniel ARMISEN
Maire de Bourg-Madame
Délégué de la CC Pyrénées-Cerdagne

Pascal TRAFI
Maire de Bouleternère
Délégué de la CC Roussillon Conflent

Eric MAHIEUX
Maire de Baillestavy
Délégué de la CC Conflent Canigó

Les membres du Comité syndical

Michel BARBÉ
Conseiller Municipal - Mairie de Claira
Délégué de la CC Corbières Salanque Méditerranée

Xavier BAUDRY
Adjoint au Maire de Perpignan
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Patrick CASADEVALL
Conseiller Municipal - Mairie de Saint-Jean-Pla-de-Corts
Délégué de la CC du Vallespir

Myriam DARDENNE
Maire de Montescot
Déléguée de la CC Sud Roussillon

Laurence DE BESOMBES-SINGLA
Maire de Saint-Laurent-de-la-Salanque
Déléguée de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Jordi DELCLOS
Maire de Saleilles
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Aurélie ESCODA
Maire de Corneilla-la-Rivière
Déléguée de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Alain FERRAND
Maire du Barcarès
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Roger FERRER
Maire d'Estagel
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Lauriane JOSENDE
Sénatrice des PO
Elue déléguée à la Mairie de Perpignan
Déléguée de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Guy LLOBET
Maire de Collioure
Délégué de la CC Albères Côte-Vermeille Illibéris

Alain LUNEAU
Maire de Font-Romeu
Président délégué du SMROM de Font-Romeu

Johanna MESSAGER
Maire de Conat-Betllans
Déléguée de la CC Conflent Canigó

Nathalie PIQUE
Maire de Pézilla-la-Rivière
Déléguée de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Huguette PONS
Maire de Montesquieu-des-Albères
Déléguée de la CC Albères Côte-Vermeille Illibéris

Gérard PUJOL
Maire de Laroque-des-Albères
Délégué de la CC Albères Côte-Vermeille Illibéris

Armelle REVEL-FOURCADE
Maire du Soler
Déléguée de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Christian SERRE
Maire d'Espira-de-l'Agly
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Fabienne SEVILLA
Maire de Fourques
Délèguée de la CC des Aspres

Luc TOMAS
Maire de Saint-Féliu-d'Avall
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Robert VILA
Maire de Saint-Esteve
Délégué de la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Les compétences

Transporter, traiter et valoriser les déchets à l'échelle d'un territoire

Exploiter 24 sites

- **83 agents qui assurent chaque jour :**
  - La réception et la gestion des déchets
  - L'exploitation de 12 quais de transfert et 13 plateformes de déchets végétaux
  - La sensibilisation des publics
  - Le pilotage de nombreux projets d'économie circulaire
  - Un partenariat solide avec les intercommunalités du territoire

- **Le Sydetom66 traite un peu plus de 400 000 tonnes de déchets par an**

  Parmis les déchets produits par les ménages : déchets végétaux et biodéchets, boues de STEP, emballages et papiers, verre, gravats, bois, ordures ménagères,... 94% de déchets reçoivent des traitements spécifiques pour une valorisation optimale :
  - Valorisation organique
  - Valorisation matière
  - Valorisation énergétique

83 agents

412 443 tonnes de déchets traités

94% des déchets valorisés

La hiérarchie des modes de traitement

L'ensemble des actions du Sydetom66 sont menées en conformité avec **la hiérarchie des modes de traitement des déchets**, dans l'objectif de favoriser l'économie circulaire, en privilégiant le retour au sol, le recyclage et la valorisation énergétique.

En 2025, le taux de valorisation des déchets a encore progressé pour s'établir à 94%.

94%

DE DÉCHETS VALORISÉS

Données 2025

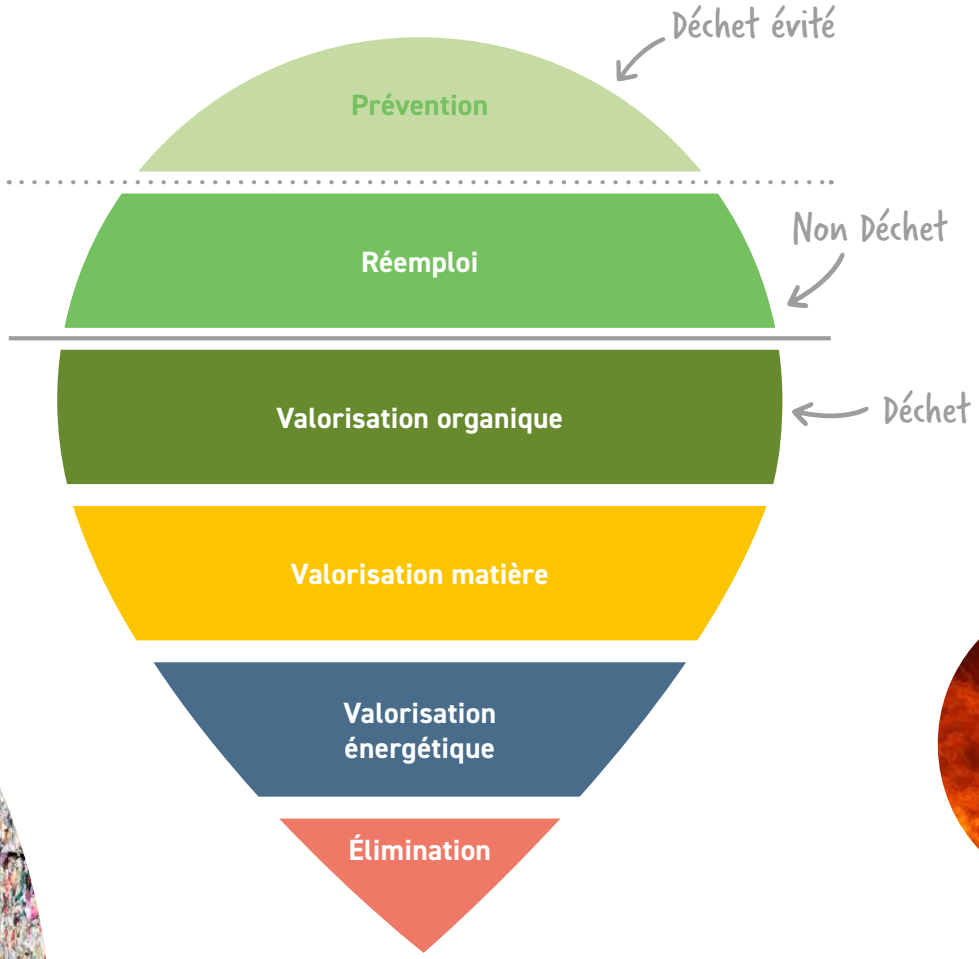

Les installations et les moyens techniques

Pour répondre aux besoins du Service Public et assurer une gestion des déchets optimale, le Syndicat exploite 25 sites répartis sur le territoire départemental :

12 quais de transfert

Réceptionner et réacheminer les déchets ménagers

Véritables points de regroupement et de massification des déchets, les quais de transfert sont gérés et exploités par le syndicat : on y réceptionne les bennes de déchets ménagers de type ordures ménagères et emballages avant leur réacheminement vers l'UTVE du Sydetom66 à Calce.

13 aires et plateformes de déchets végétaux

Faciliter le retour au sol de nos déchets organiques

Créées et aménagées par le Sydetom66, ces installations permettent la valorisation des déchets végétaux qui sont broyés, criblés, compostés puis transformés en amendements organiques de types Broyat Vert (BV), Broyat Vert Criblé (BVC) et compost par les équipes de la régie du syndicat.
Un bel exemple d'économie circulaire : les déchets végétaux retournent au sol en circuit court pour le nourrir et l'enrichir !

UTVE du Sydetom66, site Arc Iris

Valoriser nos déchets

Situé sur le territoire de Calce et doté d'une architecture remarquable, ce site s'intègre parfaitement dans le paysage.
Le syndicat en a confié la gestion à un Délégataire de Service Public (DSP) qui a la charge d'exploiter les deux installations du site jusqu'en juin 2038 :

- **L'Usine de Valorisation Energétique (UVE) :** Produire de l'énergie avec nos déchets ! 172 744 tonnes de déchets incinérés permettent de produire de l'électricité et d'alimenter deux Réseaux de Chaleur Urbain (RCU)
- **Le Centre de Tri (CdT) :** Recycler papiers et emballages ! 30 000 tonnes de déchets sont triées au centre de tri puis envoyées dans des usines de recyclage

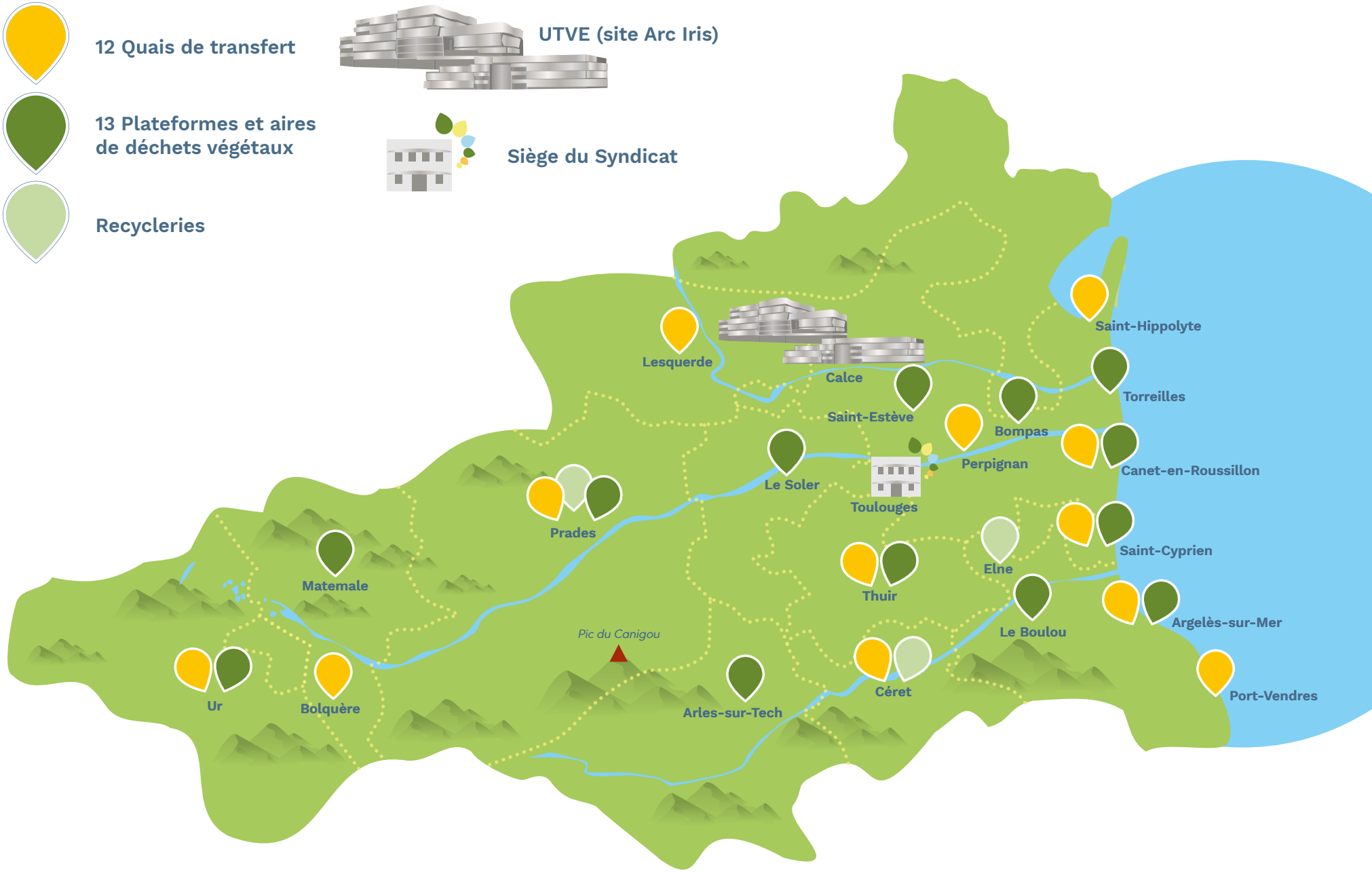
12 Quais de transfert
13 Plateformes et aires de déchets végétaux
Recycleries
UTVE (site Arc Iris)
Siège du Syndicat
Lesquerde
Calce
Saint-Hippolyte
Torreilles
Saint-Estève
Bompas
Perpignan
Canet-en-Roussillon
Le Soler
Toulouges
Prades
Saint-Cyprien
Elne
Thuir
Matemale
Le Boulou
Argelès-sur-Mer
Pic du Canigou
Céret
Port-Vendres
Ur
Bolquère
Arles-sur-Tech

La Valorisation Organique

Plateforme de déchets végétaux de Saint-Cyprien

En 2025, le Sydetom66 a traité et valorisé 92 552 tonnes de déchets organiques.

- Déchets végétaux
- Biodéchets
- Boues de stations d'épuration

La Valorisation Organique représente

22%

DE L'ENSEMBLE DES DÉCHETS VALORISÉS

La Valorisation Organique des déchets végétaux

Après réception des déchets végétaux, les équipes du Syndicat en assurent le broyage et le criblage en vue de la production de broyat et de compost

Tonnages des déchets végétaux réceptionnés par producteurs en 2025

Agly-Fenouillèdes	707
ACVI	8 282
Aspres	1 733
Conflent Canigó	2 269
C3SM	1 859
Haut Vallespir	574
PMM	25 108
Pyrénées Catalanes	566
Pyrénées-Cerdagne	1 306
Roussillon-Conflent	2 069
Sud Roussillon	4 516
SMROM	103
Vallespir	2 218
Professionnels	4 081

TOTAL déchets végétaux 2025 ..... 55 390 t

2 890 t

Produit issu des déchets végétaux secs puis broyés

LE BROYAT

Applications :
en mulch / en paillage

Intérêts agronomiques :
- **Protège** le sol
- **Limite** l'évaporation et protège du gel
- **Enrichit** le sol en matière organique
- **Nourrit** la faune du sol

2 681 t

Produit issu de la valorisation des déchets végétaux exclusivement sur les sites d'Argelès-sur-Mer et Saint-Cyprien, à l'issue d'un cycle de 9 à 12 mois. Le processus de fabrication comprend, après broyage, une phase de fermentation, maturation puis un criblage à une maille de 20 mm.

LE COMPOST

Applications :
(1/4 de compost pour 3/4 de terre)
Fumure de fond pour les plantations / fumure d'entretien pour redresser le taux de matière organique du sol.

Intérêts agronomiques :
- **Favorise** la croissance et l'enracinement des plantes
- **Améliore** le rythme de diffusion des nutriments, la porosité du sol et la capacité de rétention d'eau
- **Stimule** l'activité biologique
- **Procure** au sol une meilleure résistance à l'érosion

18 487 t

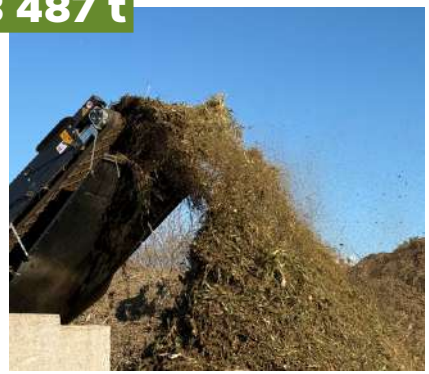

Produit issu des déchets végétaux frais (rameaux, tiges, feuilles...), broyés puis criblés à une maille de 60 mm

LE BVC • Broyat Vert Criblé

Applications :
épandage / paillage

Intérêts agronomiques :
- **Améliore** la rétention d'eau et la porosité du sol
- **Favorise** le développement de la mésofaune
- **Inhibe** la pousse des adventices
- **Régénère** le sol sur le long terme

16 820 t

LE CO-COMPOSTAGE

Déchets végétaux broyés et mélangés aux boues de stations d'épuration pour produire un compost normé.

La Valorisation Organique des biodéchets

Depuis le 1er janvier, la réglementation rend obligatoire le tri à la source des déchets verts et alimentaires. Afin de procurer une solution de traitement aux intercommunalités ayant fait le choix d'une collecte séparée de cette catégorie de déchets, le Sydetom66 a développé une activité de compostage des biodéchets sur sa plateforme d'Argelès-sur-Mer. Cette activité, gérée en régie par les équipes du syndicat, permet le retour au sol des biodéchets, sous forme de compost.

Tonnages de biodéchets traités en 2025

Communauté de communes ACVI Albères - Côte Vermeille - Illibéris	61
Communauté Urbaine PMM Perpignan Méditerranée Métropole	46

TOTAL biodéchets 2025 ..... 106 t

Des matières humides :

- Épluchures de fruits et légumes
- Fruits et légumes abîmés
- Épluchures et restes d'agrumes
- Marc, filtres et dosettes souples de café
- Thé en sachets ou en vrac
- Tontes de pelouse, fleurs fanées
- Déchets carnés, restes de repas

Des matières sèches :

- Feuilles mortes
- Broyat de bois et brindilles
- Copeaux de bois
- Coquilles d'œufs et boîtes en carton
- Cartonnettes et journaux déchirés
- Paille et herbe sèche
- Coques de fruits secs

Zoom sur la plateforme du syndicat à Argelès-sur-Mer

Biodéchets :

- **Tonnage réceptionné :** entre 8 et 10 tonnes/mois, soit 100-120 tonnes/an
- **Temps de fermentation :** 2x3 semaines
- **Température :** entre 65 et 70°C
- **Prélèvement systématique** en fin de fermentation et avant maturation (à 6 semaines) pour vérifier la conformité sanitaire.
- **Capacité maximale de traitement :** 400 tonnes/an

Plateforme de déchets végétaux d' Argelès-sur-Mer

La Valorisation Organique des boues de stations d'épuration

L'assainissement des eaux usées, qui relève de la compétence des intercommunalités, génère d'une part de l'eau traitée, rejetée sous certaines conditions normatives en milieu naturel, et d'autre part des déchets dont font partie les boues d'épuration. La compétence de traitement de ces boues de stations d'épuration a été transférée au Sydetom66 le 1er janvier 2005 et depuis cette date, le Syndicat en assure la valorisation en privilégiant le retour au sol.

Tonnages de boues de STEP réceptionnés par EPCI en 2025

Agly-Fenouillèdes	30
ACVI	6 930
Aspres	1 379
Conflent Canigó	981
C3SM	1 631
Haut Vallespir	669
PMM	19 783
Pyrénées Catalanes	387
Pyrénées-Cerdagne	254
Roussillon-Conflent	683
Sud Roussillon	2 605
SMROM	166
Vallespir	1 558

TOTAL boues de STEP 2025 ..... 37 056 t

privilégier le retour au sol

1224 t

ÉPANDAGE AGRICOLE

Mené dans le strict respect des procédures et normes réglementaires, l'épandage ne peut être pratiqué que s'il présente un intérêt pour le sol ou la culture.

35 832 t

LE CO-COMPOSTAGE

Processus aérobie des éléments fermentescibles des boues, le co-compostage de boues se pratique en mélange avec des déchets végétaux. Il permet de stabiliser et hygiéniser efficacement les boues en vue de leur valorisation agronomique.

Tonnages valorisés par site : 37 056 t

PLATEFORMES DE CO-COMPOSTAGE	
Elne	**10 052**
Font-Romeu	**119**
Montels	**3 301**
Narbonne	**10 189**
Thuir	**12 170**
ÉPANDAGE	
Retour au sol	**1 224**

La Valorisation Matière

En 2025, le Sydetom66 a assuré la valorisation matière de 120 917 tonnes de déchets

- Emballages Ménagers Recyclables (EMR)
- Verre
- Déchèteries
- Tous flux et REP

La Valorisation Matière représente

29%

DE L'ENSEMBLE DES DÉCHETS VALORISÉS

La Valorisation Matière de la collecte sélective (EMR)

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

Après passage par le centre de tri du Sydetom66 à Calce, les emballages et papiers sont séparés par matériaux : plastiques, cartons, papier, acier et aluminium.

Après les opérations de tri mécanique, tri optique et sur-tri manuel réalisées sur la chaîne de tri, les matériaux triés sont compressés en « balles » qui sont ensuite vendues à des usines de recyclage pour être transformées en nouveaux objets, emballages ou papiers.

Tonnages EMR réceptionnés par le Sydetom66 en 2025

Agly-Fenouillèdes	386	Pyrénées Catalanes	378
ACVI	5 089	Pyrénées-Cerdagne	498
Aspres	1 321	Roussillon-Conflent	1 000
Conflent Canigó	1 274	Sud Roussillon	1 749
C3SM	1 369	SMROM	216
Haut Vallespir	289	Vallespir	1 252
PMM	16 150		

TOTAL EMR 2025 ..... 30 971 t

Performance EMR Sydetom66

61,16

KG PAR HABITANT

Que deviennent les emballages et papiers de la poubelle jaune ?

Tonnages des Matériaux Recyclables issus du Centre de Tri en 2025

MATIÈRE	
Papier	2 075
Briques Alimentaires	385
Carton	14 045
Bouteilles PET incolore	1 332
Bouteilles PET Colore	0
Bouteilles PEHD PP	915
Films Plastiques	0
Acier	793
Aluminium	204
Flux Dev Rigide	913
Flux Dev Souple	621

TOTAL Matériaux Recyclables 2025 ..... **21 283 t**

Réduire le refus de tri

En partenariat avec les intercommunalités en charge de la collecte des déchets, le Sydetom66 mène de nombreuses actions pour réduire les erreurs de tri : ces erreurs de tri, qui représentent près d'un quart de la poubelle jaune, complexifient les opérations de tri des matériaux dans le centre de tri, et entraînent des surcoûts de traitement.

+ DE 7600 t TONNES / AN D'ERREURS DE TRI !

Les erreurs de tri les plus courantes :

- les sacs d'ordures ménagères
- les objets
- les déchets d'activités de soins
- les emballages emboîtés

Composition de la poubelle jaune

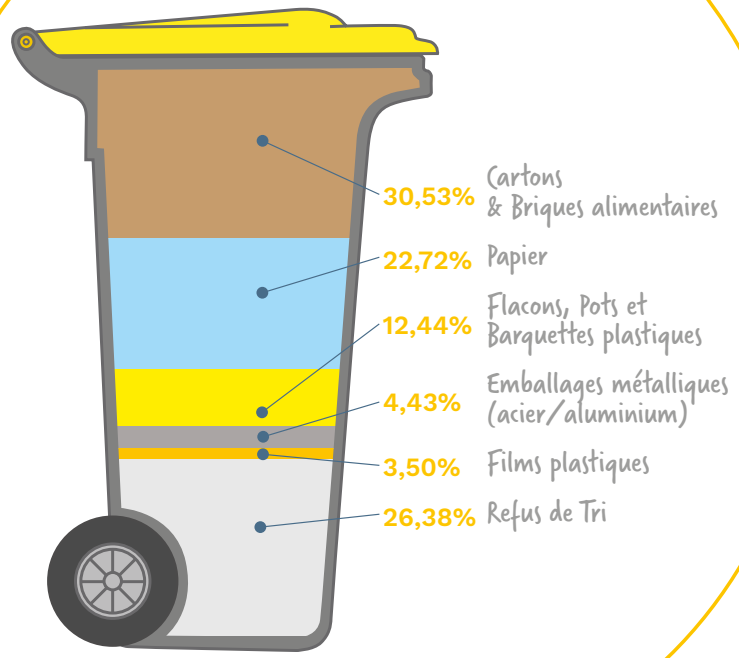

Caractérisations

Chaque année, le Sydetom66 mène d'importantes campagnes de caractérisations de déchets ; ces caractérisations permettent de connaître avec précision la nature des déchets contenus dans les poubelles.

Objectif pour le Sydetom66 et ses adhérents : **identifier les différents gisements de déchets et mieux détecter les erreurs** de tri pour adapter la sensibilisation des citoyens et améliorer les performances de tri des déchets.

Caractérisations des poubelles jaunes (EMR)

194 caractérisations EMR réalisées en 2025 par le Sydetom66, réparties sur les collectes issues de l'ensemble des 13 EPCI en charge de la collecte, en prenant en considération les pointes touristiques estivales et hivernales.

194 CARACTÉRISATIONS EMR RÉALISÉES SUR 13 EPCI

Caractérisation en temps réel des collectes d'EMR : caméra intelligente LIXO

En juillet 2025, le Sydetom66 a acquis un outil permettant d'identifier et de caractériser en temps réel le contenu de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers recyclables (EMR) qu'il a mis à disposition des EPCI qui lui en ont fait la demande.

Fixé à l'arrière d'une benne à ordures ménagères (BOM), ce système de vision intelligente analyse les déchets en temps réel lors de leur déversement dans une benne à ordures ménagères. Plusieurs types d'indésirables sont ainsi détectés grâce à l'intelligence artificielle (biodéchets, DASRI, déchets végétaux, encombrants, DEEE, textiles...) et les données transmises aux EPCI en quelques secondes.

Huit EPCI ont été équipés de ce dispositif de caméra intelligente permettant de mieux cibler les actions d'amélioration du geste de tri.

Coût total : 91 774 € subventionnés par Citéo à hauteur de 42 000 €

Caractérisations des Ordures Ménagères : réalisation du MODECOM du Sydetom66

Le Sydetom66 a mené en 2025 une campagne de caractérisations des déchets ménagers et assimilés des ordures ménagères selon la méthode normée au niveau national, MODECOM. La précision du travail de caractérisation effectué (163 caractérisations au total !), selon différentes tournées de collecte et à différentes périodes saisonnières, ont permis d'analyser finement la composition des ordures ménagères pour tout le département.

Les résultats de cette étude donnent les premières cibles pour améliorer les performances de tri : lutte contre le gaspillage alimentaire, emballages et verre à orienter vers la poubelle jaune et les colonnes à verre, apports en déchèterie à privilégier, ...

L'année 2026 verra la mise en œuvre de premières actions de sensibilisation au tri en partenariat avec les intercommunalités adhérentes.

Analyse des données de collecte

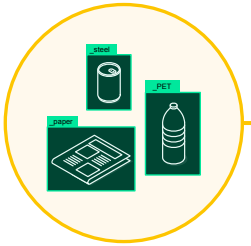

Analyses des flux de déchets

- 15 images par secondes
- Détection en temps réel
- 95% de précision

Transmission des données

- Transmission grâce à une antenne 4G
- Envoi en moins de 60 s

Pilotage des indicateurs

- Évaluation des performances de collecte
- Cartographie de la qualité du tri
- Analyses des erreurs de tri

Travaux ECTV2 au sein du centre de tri : Améliorer le processus de tri

Fin 2024 et début 2025, le Sydetom66 a fait réaliser par son délégataire des travaux de modernisation de la chaîne de tri.

Il s'agissait d'anticiper la nouvelle réglementation en matière de tri (ECT V2 - Extension des Consignes de Tri Version 2) et de capter un maximum de petits plastiques pour en améliorer le recyclage.

Les travaux, d'un montant de 1 734 000 €, dont 979 000 € financés par le Sydetom66 (le solde étant subventionné par Citeo), se sont traduits par la refonte de la chaîne de tri des plastiques, l'installation de quatre nouvelles machines de tri optique et le changement de la maille du trommel, désormais de taille plus réduite.

Une amélioration significative des performances de tri

L'année 2025 a permis de constater l'impact extrêmement positif de ces travaux : un taux de captation des plastiques en hausse à 95,20 %, un recyclage total des plastiques et fines de 5 à 8 cm, une amélioration de la qualité du tri des fibreux et une réduction du refus de tri !

En parallèle, le fonctionnement général du CDT a été optimisé

Le taux de disponibilité du CDT s'est amélioré grâce à la diminution des pannes sur les machines, le débit de tri a augmenté atteignant l'objectif longtemps espéré de 12 tonnes par heure, les 150 tonnes supplémentaires de collecte sélective de l'été ont été plus aisément absorbées, et l'intégration d'un peson au début de la chaîne a permis de faciliter les conditions de travail des valoristes en lissant les apports sur les tapis de tri.

Baisse des refus de tri

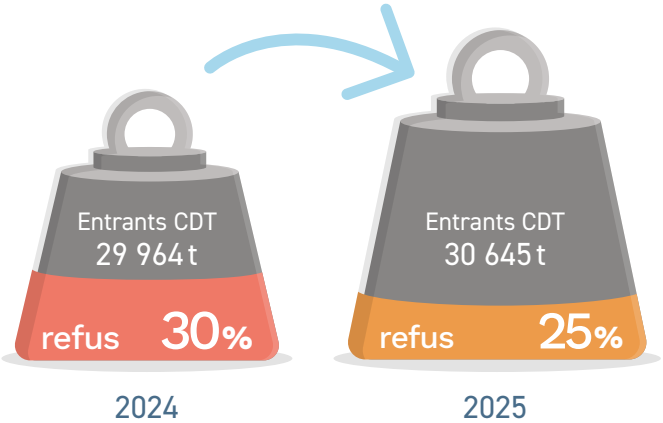

24,99%

REFUS DE TRI EN 2025

Nouveau trommel en activité

Nouvelle machine de tri optique

Chaîne de tri plastique

Renouvellement des outils de communication

Afin de conforter le geste de tri des habitants, le Sydetom66 a renouvelé les outils de communication mis à disposition des EPCI, en imprimant autocollants rappelant les consignes de tri, plaquettes multilingues et « cravates » à accrocher sur les bacs pour alerter sur les erreurs de tri ou féliciter les bons trieurs ! Cette campagne de communication a bénéficié d'un soutien financier de Citéo (60%)

La Valorisation Matière du Verre

LE VERRE

Le Sydetom66 a assuré le levage de plus de 3 383 colonnes à verre mises en place par les intercommunalités sur l'ensemble du territoire, pour un total de 18 389 tonnes de verre. Le verre réceptionné est ensuite acheminé puis valorisé dans les verreries existantes à proximité (Béziers et nord de Barcelone). Transformé en calcin, le verre se recycle à l'infini !

Performance Verre Sydetom66

36,31

KG PAR HABITANT

Tonnages de verre réceptionnés par le Sydetom66 en 2025

Agly-Fenouillèdes	294
ACVI	3 577
Aspres	766
Conflent Canigó	888
C3SM	786
Haut Vallespir	347
PMM	7 932
Pyrénées Catalanes	592
Pyrénées-Cerdagne	394
Roussillon-Conflent	499
Sud Roussillon	1 220
SMROM	278
Vallespir	818
TOTAL verre 2025	**18 389 t**

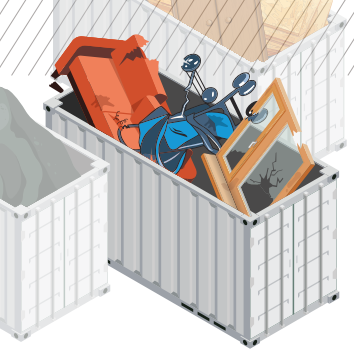

La Valorisation Matière des Flux de Déchèteries

Les Flux collectés

Le traitement de l'ensemble des flux collectés dans les 36 déchèteries et 2 éco-sites du territoire est une compétence pleinement exercée par le Sydetom66 depuis le 1er janvier 2024.

Cela représente de nombreuses filières de déchets spécifiques comme les articles de sport et de loisirs, les D3E, les huiles, les piles, les textiles, ainsi que les flux relevant des produits et matériaux de la construction et du bâtiment : bois, ferrailles, plâtre,...

Certains de ces flux sont pris en charge par des éco-organismes (REP opérationnelle ou financière), d'autres sont traités par des prestataires choisis par le Sydetom66 après appel d'offres. Le Sydetom66 est ainsi signataire de tous les contrats avec les éco-organismes.

En 2025, cela a représenté 21 contrats avec 11 éco-organismes et le pilotage de 30 marchés de traitement confiés à 8 entreprises prestataires.

Responsabilité Élargie du Producteur

Les entreprises fabriquant certains produits générant des déchets sont soumises à la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) : mise en œuvre du principe de pollueur-payeur.

Une REP peut être opérationnelle (l'éco-organisme assure à ses frais la prestation de collecte et/ou de traitement) ou financière (l'éco-organisme verse une subvention aux collectivités pour les aider à financer le coût de collecte et/ou de traitement des déchets).

Eco-organisme

Après agrément par l'Etat, un éco-organisme a pour mission de gérer, pour le compte d'une REP, la fin de vie des biens, produits et équipements mis sur le marché par les entreprises et distributeurs. Pour cela, il collecte une éco-taxe.

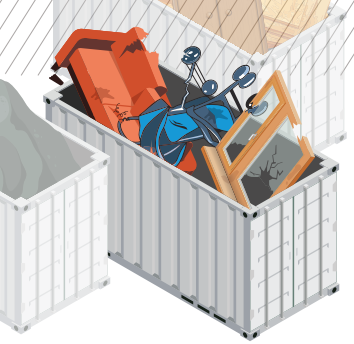

La Valorisation Matière des Flux de Déchèteries

Tonnages des Flux de Déchèteries traités en 2025

Amiante	161
Articles de Sports et Loisirs	115
Articles Bricolage Jardin Thermique	18
Bois A,B, MultiREP	16 947
Carton	4 351
DEA	8 259
D3E	3 781
DDS	513
Extincteurs	1
Ferraille	4 404
Gravats	35 260
Huiles	223
Laine de verre	34
Laine de roche	7
Menuiserie vitrée	362
Multimatériaux	15
Néons, ampoules, extincteurs	14
Outillage du peintre	3
Piles	21
Plastiques MultiREP	411
Plâtre	1 842
Pneus	183
Souches et troncs	556
Textiles	1 581
Tout Venant	32 788

TOTAL Flux de Déchèteries 2025 ..... 111 851 t

Tout-venant : poursuite de la baisse !

Depuis plusieurs années, le Sydetom66 et ses intercommunalités adhérentes, s'efforcent de réduire la part de tout-venant en déchèteries. En effet, le traitement de ce déchet est le plus onéreux de tous !

Deux modes de traitement sont actuellement mis en œuvre ; une part de 23% est valorisée énergétiquement à l'UTVE Arc-Iris de Calce après broyage, et une autre part de 77% est enfouie dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) d'Espira-de-l'Agly.

Depuis 2020, ce flux a diminué de près de 16 000 tonnes grâce au renforcement du maillage des déchèteries, à l'amélioration de leur agencement, à la professionnalisation des agents affectés à l'accueil, aux efforts de tri des usagers, à la diversification des filières de traitement et de valorisation, et au déploiement des REP.

A compter de 2028, dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public, l'ensemble des tout-venants du territoire du Sydetom66 seront traités sur le site Arc Iris à Calce : après sur-tri et broyage, ils seront majoritairement incinérés, permettant de contribuer à la production d'énergie locale.

Évolution tonnage tout venant (2020-2025)

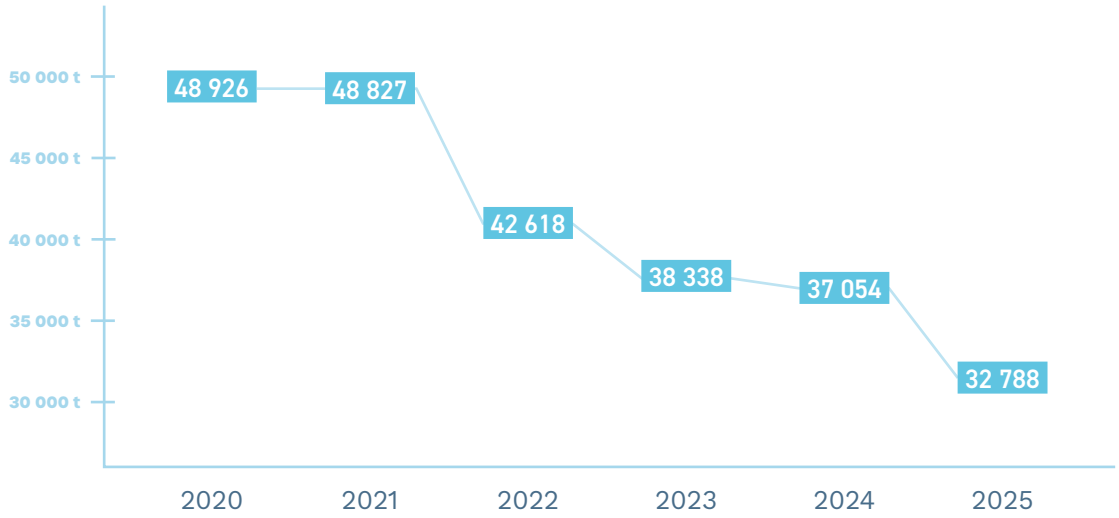

En 2025,

30

CARACTÉRISATIONS

des flux en déchèterie ont été réalisées

dont 21 sur le tout-venant et 9 sur les autres flux, dans le but de réduire le refus, d'optimiser le tri et d'améliorer la valorisation des déchets.

La Valorisation Énergétique

- Fonctionnement de l'UVE
- Tonnages incinérés
- Une performance énergétique notable
- Signature du nouveau contrat de Délégation de Service Public

En 2025, ce sont 172 744 t de déchets du syndicat qui ont été incinérées dans l'Usine de Valorisation Énergétique du Sydetom66, à Calce

La Valorisation Énergétique représente

42%

DE L'ENSEMBLE DES DÉCHETS VALORISÉS

Une usine remarquable pour l'autonomie de tout un territoire

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du Sydetom66, implantée au lieu-dit de la Coume dels Très Pilous sur la commune de Calce, a fait l'objet, à sa création, d'une intégration paysagère et d'un traitement architectural soignés qui perdurent avec les années. Sa vêture en inox anodisé constitue désormais un élément architectural familier et emblématique du territoire catalan.

Dotée de **trois lignes d'incinération, l'UVE permet d'assurer en totale autonomie la valorisation des ordures ménagères** de l'ensemble du territoire des Pyrénées-Orientales et de 18 communes de l'Aude, soit près de 500 000 habitants, y compris durant les fortes variations saisonnières lors des pointes touristiques hivernale et surtout estivale, où la population double voire triple pour atteindre 1 à 1,5 million d'habitants !

Fonctionnement de l'UVE

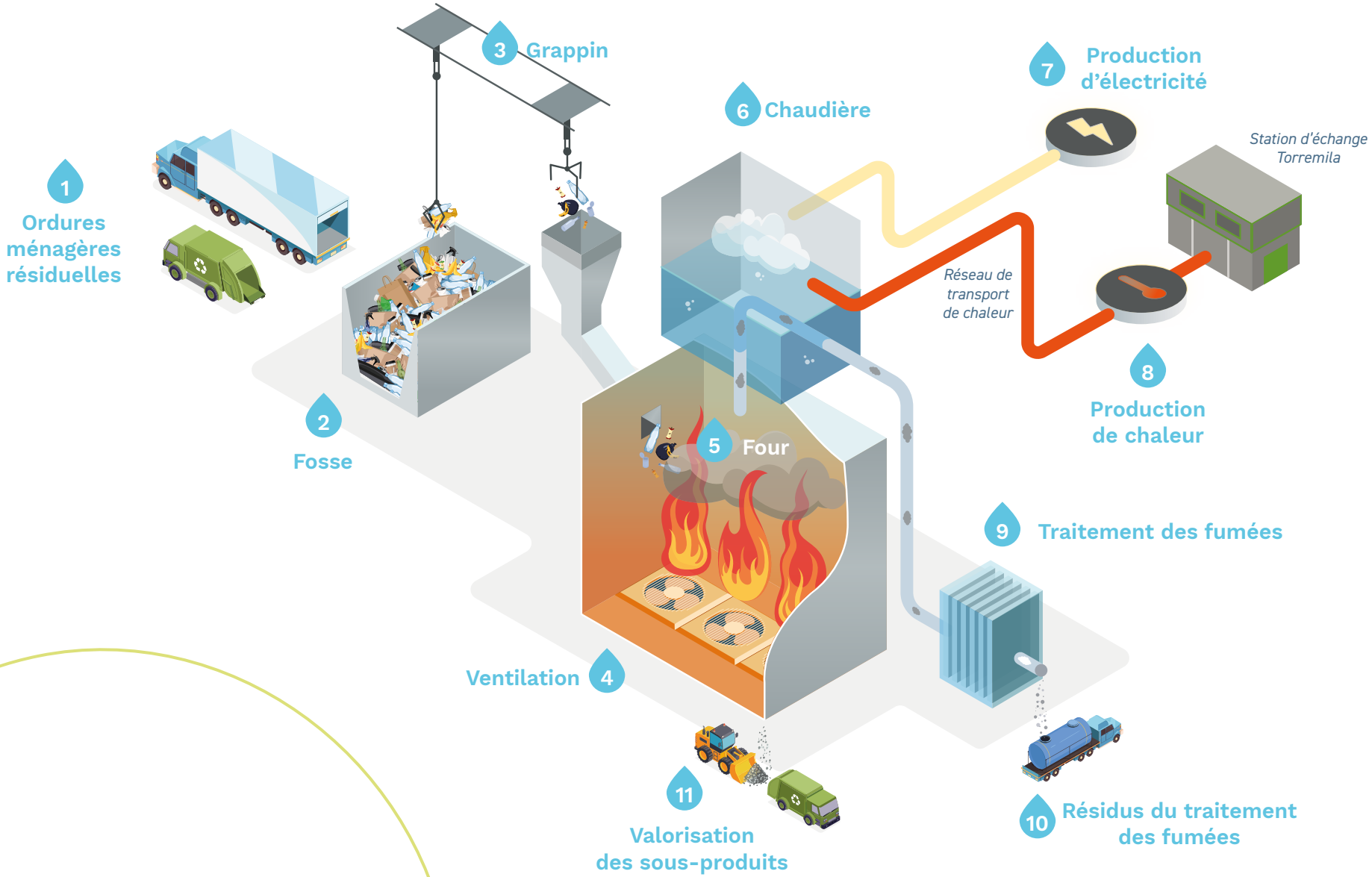

Tonnages des déchets incinérés à l'UVE en 2025

	Tonnage	Pourcentage %
SYDETOM66		
OM Sydetom66	159 037	69,68
Refus de tri EMR Sydetom66	7 660	3,36
Tout-Venants Sydetom66	6 047	2,65
Boues de STEP	0	0
DÉCHETS TIERS		
Déchets d'activités économiques (DICB)	43 050	18,86
OM hors Sydetom66	10 881	4,77
Déchets de soin (DASRI)	1 576	0,69

TOTAL déchets incinérés 2025 ..... 228 251 t

À ce jour et en moyenne, le Sydetom66, génère une quantité de déchets pouvant être incinérés de près de 175 000 tonnes par an, en-deçà des capacités techniques et réglementaires de l'usine. Des apports complémentaires de déchets viennent ainsi combler « le vide de four ».

L'usine permet également l'incinération des déchets dits hospitaliers dont l'incinération est régie par des règles très strictes (DASRI-Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux). Dans la Région Occitanie, seules trois installations, dont Calce, sont autorisées à traiter ces déchets spécifiques.

Une performance énergétique notable

Dès la mise en service de l'usine en 2003, **le Sydetom66 s'est attaché à récupérer et valoriser la chaleur dégagée par l'incinération des déchets.** C'est ainsi qu'un groupe turbo alternateur (GTA) d'une capacité de 21 méga watts produit de l'électricité, dont une partie est auto-consommée pour les besoins du site (usine d'incinération et centre de tri), le restant étant revendu sur le réseau électrique. C'est une ligne de 63 000 volts, enterrée pour respecter le paysage de vignobles, qui permet la distribution d'électricité sur le réseau.

Depuis 2019, des travaux financés par le Sydetom66 ont permis **la récupération de la chaleur fatale sous forme d'eau chaude à haute température (110°C) et son acheminement via un réseau de transport de chaleur de 11 km,** propriété du syndicat, à destination d'un premier réseau de chaleur urbain privé desservant industriels de la zone Torremilla, établissements de santé (hôpital de Perpignan, cliniques) et équipements publics (groupes scolaires, centres aquatiques).

Depuis octobre 2024, l'usine du Sydetom66 alimente un second réseau de chaleur public déployé par Perpignan Méditerranée Métropole, desservant bâtiments résidentiels et tertiaires, groupes scolaires et équipements publics implantés à Perpignan et à Saint-Estève.

Afin de maximiser la récupération de l'énergie produite par l'incinération des déchets, **l'usine est également dotée depuis l'origine d'un process de mise en balles et stockage sur site des ordures ménagères** qui permet d'écrêter l'incinération de déchets durant la pointe touristique estivale et de reporter à l'hiver leur incinération, lorsque les besoins d'électricité et de chaleur sont les plus élevés.

En 2025, la performance énergétique de l'usine s'est ainsi établie à 1,14.

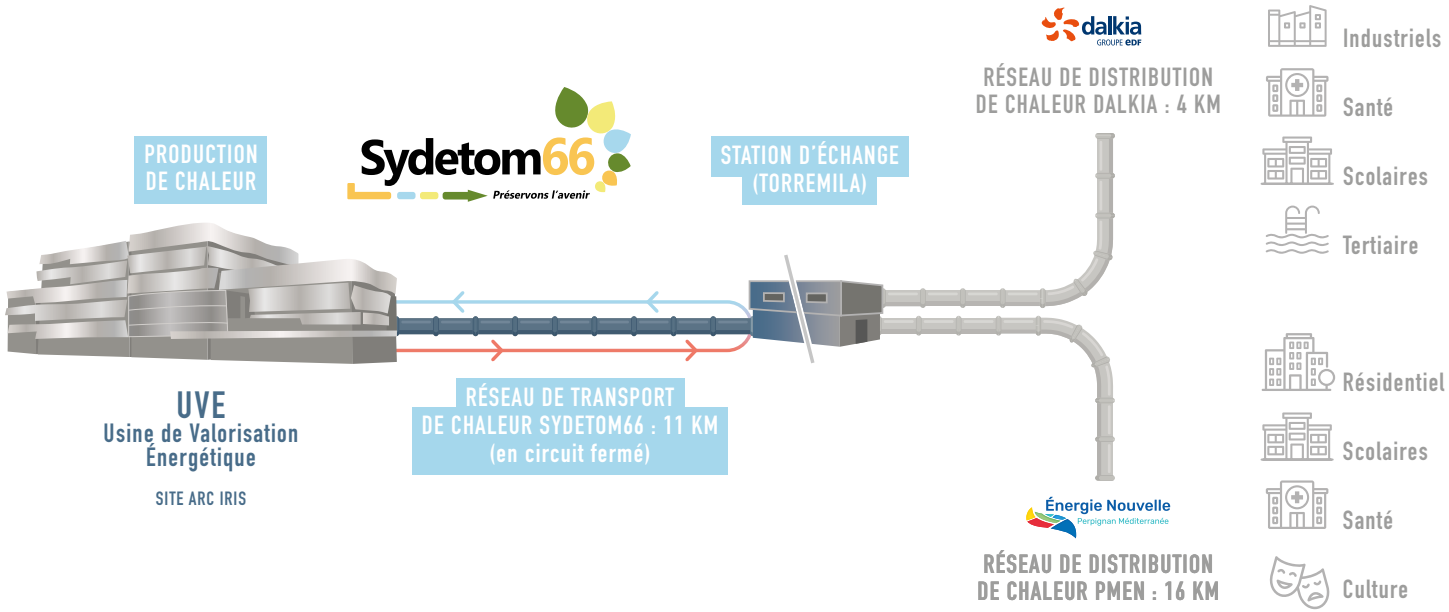

Production électrique

En 2025, la production d'électricité s'est élevée à 96,5 GWh, dont 14,6 GWh ont été autoconsommés par l'usine et le centre de tri et 82 GWh ont été injectés et revendus sur le réseau électrique.

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ 2025		
Production totale	MWh	**96 466**
Auto-consommée (UVE+CDT)	MWh	**14 636**
Vendue	MWh	**81 830**

La valorisation de chaleur à la hausse avec l'alimentation d'un 2e réseau de chaleur

Avec la mise en service d'un deuxième réseau de chaleur, la chaleur valorisée par le Sydetom66 s'est élevée à 32 140 MWh, en hausse par rapport à l'année précédente (29 796 MWh).

PRODUCTION DE CHALEUR 2025		
Production totale	MWh	**158 124**
Valorisation dans les réseaux de chaleur	MWh	**32 140**

Performance Énergétique

1,14

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public (2026-2038), **des travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'usine de valorisation énergétique sont prévus :** ils permettront d'optimiser la récupération de chaleur fatale pour accroître la production locale d'électricité.

Soutien au réemploi & Actions de sensibilisation

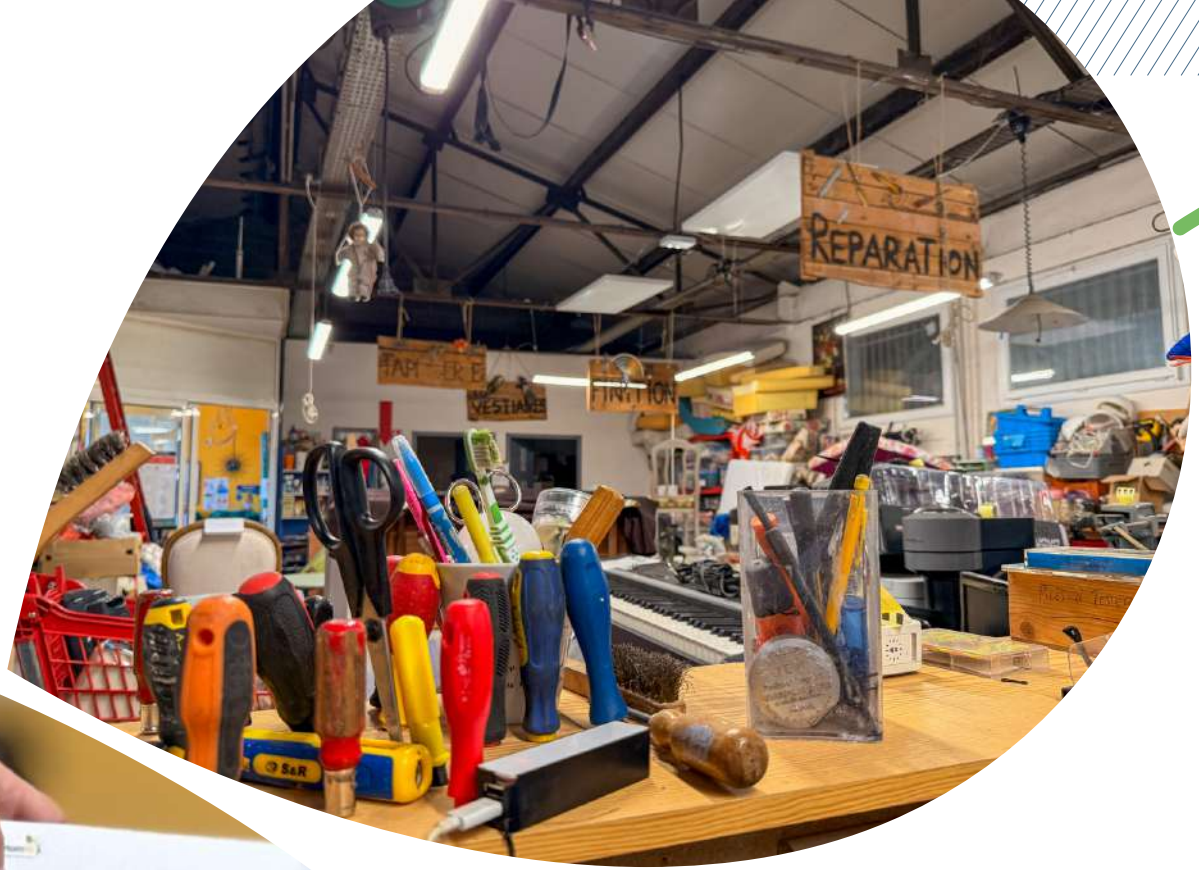

Soutenir le réemploi

Les 3 recycleries du territoire

Le réemploi présente des avantages environnementaux, économiques et sociaux en préservant les ressources naturelles, en permettant la vente d'objets à prix réduit et en favorisant la création d'emplois.

Précédemment en charge du Plan de Prévention des Déchets (confié depuis aux différents EPCI), le Sydetom66 a implanté trois recycleries sur son territoire : la recyclerie du Vallespir à Céret, en 2015, la recyclerie d'Elne en 2016 et la recyclerie du Conflent à Prades, en 2020.

Ces structures, gérées par des associations d'économie sociale et solidaire, bénéficient de locaux mis à disposition gratuitement par le Sydetom66.

- En mai 2025, **la convention de la recyclerie du Conflent a été renouvelée** pour une durée de cinq ans.
- En juin 2025, **la recyclerie du Vallespir à Céret a célébré ses 10 ans** d'engagement pour le réemploi et l'insertion professionnelle.

L'occasion de souligner l'importance du développement du réemploi pour réduire les déchets, vendre à moindre coût et créer des emplois.

Un bel exemple d'économie circulaire !

RECYCLERIE DU VALLESPIR

147 tonnes collectées

73 tonnes vendues en boutique

28 personnes accueillies en insertion

RECYCLERIE D'ELNE

791 tonnes collectées

238 tonnes vendues en boutique

57 personnes accueillies en insertion

RECYCLERIE DU CONFLENT

166 tonnes collectées

87 tonnes vendues en boutique

28 personnes accueillies en insertion

Actions de sensibilisation

Mobilisé aux côtés des intercommunalités dans leurs actions de communication en matière de prévention des déchets et de sensibilisation au tri, le Sydetom66 organise des visites pédagogiques au sein de son Unité de Valorisation Energétique et de son Centre de Tri. Les ambassadeurs du tri du Syndicat interviennent également en classe, au sein des établissements scolaires du département, ainsi qu'au sein des déchèteries.

Visites du site Arc Iris

D'une durée de 2 heures, la visite du site Arc-Iris à Calce permet aux visiteurs de découvrir le circuit qu'empruntent leurs déchets après la collecte, d'en comprendre le traitement et de prendre conscience de l'importance du geste de tri. **En 2025, 65 visites ont été effectuées et près de 2 000 visiteurs ont pu bénéficier des explications relatives au fonctionnement du Sydetom66 et de ses installations :** des groupes scolaires mais aussi des publics divers tels que personnel hospitalier, élus, associations, ont ainsi pu comprendre la valorisation matière issue du tri des déchets et la valorisation énergétique issue de l'incinération des déchets.

Animations Scolaires

Depuis de nombreuses années, le Sydetom66 propose aux établissements scolaires du département des interventions gratuites pour sensibiliser le jeune public (du primaire à la terminale) à diverses thématiques : le tri et le recyclage des emballages et du verre, la Méditerranée en danger, l'obsolescence programmée des DEEE.

En 2025, ce sont 60 animations scolaires réalisées par les ambassadeurs du tri qui ont permis de sensibiliser 1 800 élèves.

Sensibilisation dans les déchèteries

Les animations réalisées en déchèteries par les ambassadeurs du tri du Sydetom66 sont l'occasion de sensibiliser les usagers sur le traitement des déchets dans leur ensemble et de les informer sur les filières de valorisation des déchets plus spécifiques : les ampoules et néons, les piles, les textiles, les déchets d'ameublements, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), ...

En 2025, dans le cadre de la mise en place de nouvelles filières REP de recyclage (articles de bricolage et de jardin, articles de sports et loisirs) **les ambassadeurs du tri du Sydetom66 ont réalisé 34 actions de sensibilisation auprès des usagers,** soit une matinée consacrée à chacune des déchèteries du département.

Communication grand public

Le Sydetom66 accompagne les habitants et les visiteurs à bien trier leurs déchets et pour cela mobilise différents moyens de communication : presse, radio, site internet, réseaux sociaux... Plusieurs périodes clés (changement de saison, vacances scolaires...) sont ciblées.

En période estivale, une action spécifique multilingue est réalisée : en français, anglais, espagnol et catalan. Les messages et consignes de tri sont diffusés sur les réseaux sociaux pour qu'en vacances, personne n'oublie le bon geste de tri !

Stand évènement

Animation scolaire

Informatique - Siège

Caractérisation

Déchets végétaux

Équipe de broyage criblage

Poste de pesée

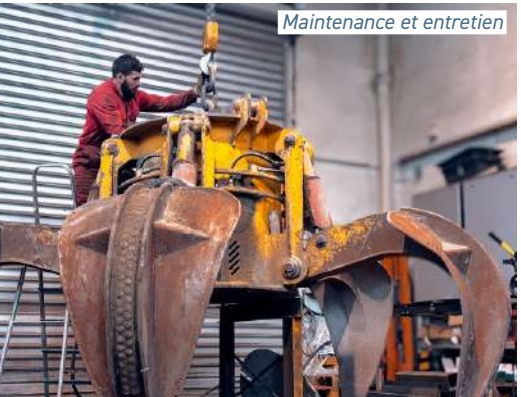
Maintenance et entretien

Les équipes du Sydetom66

83 AGENTS

63 HOMMES

20 FEMMES

79 EMPLOIS STATUTAIRES

4 EMPLOIS CONTRACTUELS

Les effectifs du Sydetom66

Effectif par catégorie

Catégorie C	67 agents
Catégorie B	10 agents
Catégorie A	6 agents

Effectif par filière

Filière administrative	12
Filière technique	67

Sur ses installations, le syndicat dispose d'un parc matériel diversifié, comprenant :

- **17 unités de pesage** (ponts)
- **5 ponts roulants**
- **7 grappins** (dont 2 de secours)
- **7 Chargeuses sur pneus**
- **4 Chariots à mât télescopique**
- **3 Broyeurs de végétaux**
- **1 Crible pour les déchets végétaux**

Les équipes du Sydetom66, Syndicat technique à vocation départementale, se composent à la fois de personnels techniques et administratifs, présents sur tout le territoire (quais de transfert, plateformes de déchets végétaux, régie itinérante de broyage-criblage) et au siège, investis depuis de nombreuses années ou ayant rejoint le syndicat plus récemment.

Il en résulte une grande compétence technique et une connaissance partagée des missions du syndicat.

Engagés pour la maintenance

Les agents du syndicat s'assurent de la réalisation des contrôles techniques et de l'entretien régulier des matériels et engins d'exploitation, garantissant ainsi des conditions d'exploitation efficaces. La maintenance en régie permet d'améliorer la réactivité et d'assurer une autonomie complète sur les sites du syndicat.

Finalisation de la migration du serveur informatique

Afin de garantir la sécurité des systèmes d'information, le responsable informatique, avec l'appui d'un prestataire spécialisé, a finalisé les opérations de migration du serveur informatique démarrées en 2024 : 1 semaine de travail aura été nécessaire pour effectuer la migration de 2 000 gigas de données, alliant à la fois transfert automatique et opérations manuelles et permettant ainsi la récupération, sans perte, des informations du syndicat.

Actualités 2025

Santé et qualité de vie au travail

Amélioration du Cadre de Vie au Travail

Afin de contribuer à l'amélioration du cadre de travail des agents, le Sydetom66 rénove et réaménage ses espaces de travail.

En 2025, ce sont les quais de transfert à Perpignan et Saint-Hippolyte, dont les locaux sociaux ont fait l'objet d'une remise en peinture.

Des travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs ont également été réalisés au siège du syndicat : espace accueil, bureaux, salle de pause déjeuner, création d'un local à vélos et installation d'une table de pique-nique.

Anticiper pour protéger en cas de canicule

Afin de prendre en considération les épisodes de fortes chaleurs, de plus en plus fréquents lors des saisons estivales, des mesures ont été mises en place pour mieux protéger les agents exposés : messages de prévention et mise à disposition d'équipements de protection individuelle (casquettes, gourdes isothermes,...).

L'été 2026 verra le déploiement d'un plan canicule.

Former pour prévenir

En 2025, 11 agents ont bénéficié d'un recyclage de leur formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST), dispensée en interne par un agent-formateur habilité, permettant de maintenir leurs compétences à jour et de **garantir une capacité d'intervention rapide et efficace en cas d'accident ou de situation d'urgence** sur le lieu de travail.

Zoom 2025, année du déploiement du Plan d'actions RPS

À la suite de l'adoption du plan d'actions de prévention des RPS en septembre 2024, l'année 2025 a été marquée par la mise en oeuvre de 20 actions sur les 26 intégrées au document unique d'évaluation des risques professionnels.

Parmi les actions réalisées, **les agents ont ainsi bénéficié d'une formation à la pratique du mode projet et à l'accompagnement du changement,** avec des contenus et niveaux adaptés aux différents publics.

En parallèle, chaque agent a aussi participé à une journée de cohésion et profité d'une expérience immersive dans un escape game favorisant les échanges et renforçant les liens d'équipe.

Données financières

- 3 budgets
- Dette
- Budget général
- Contributions EPCI

Trois budgets

En complément de son budget principal, le Sydetom66 élabore deux budgets annexes assujettis à la TVA, respectivement dédiés au traitement des boues de stations d'épurations et au réseau de transport de chaleur.

La répartition des masses financières s'établit à 93% budget général, 6% sur le BA "Boues de Step" et 1% sur le BA "Chaleur HT".

Les finances du syndicat confirment leur solidité, fruit d'une gestion responsable et d'une politique budgétaire inscrite dans la durée.

BUDGETS	DÉPENSES	RECETTES
Budget général	63 828 255 €	85 541 589 €
BA Boues de Step	4 119 973 €	5 029 465 €
BA Chaleur HT	1 031 406 €	1 279 469 €
Total Dépenses	**68 979 634 €**	**91 850 523 €**

Dette

En 2025, les quatre emprunts contractés en 2022 à un taux fixe particulièrement favorable de 1,7 % ont été intégralement débloqués. Cette opération a mécaniquement fait évoluer le capital restant dû à la hausse.

La capacité de désendettement du syndicat, qui s'élève à 3.6 années demeure néanmoins très satisfaisante et traduit une situation financière saine, marquée par une gestion prudente de la dette et la volonté de préserver durablement les marges de manœuvre budgétaires.

ANNÉES	CRD AU 31/12	DETTE PAR HABITANTS	TAUX MOYEN	CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT
2025	24 508 038	48,39	2.32%	3,95
2024	21 314 771	42,57	2.47%	2,85
2023	23 016 565	46,41	2.55%	3,60
2022	24 660 101	50,01	2.94%	6,31
2021	20 881 924	42,66	2.84%	3,33
2020	22 096 948	45,31	3.02%	-7,54
2019	21 780 987	44,65	3.33%	-63,69

Budget général

Détail du budget général

En section de fonctionnement, les dépenses liées à l'exploitation et au traitement des déchets représentent près de 70 % des charges réalisées. Ces dépenses sont majoritairement financées par la participation des collectivités adhérentes, qui constituent environ 65 % des recettes de la section.

BUDGET GÉNÉRAL PAR SECTION 2025

Fonctionnement	Recettes	56 437 818 €
	Dépenses	51 519 371 €
Investissement	Recettes	16 229 205 €
	Dépenses	12 308 884 €
Total Budget	**Recettes**	**72 667 023 €**
	Dépenses	**63 828 255 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

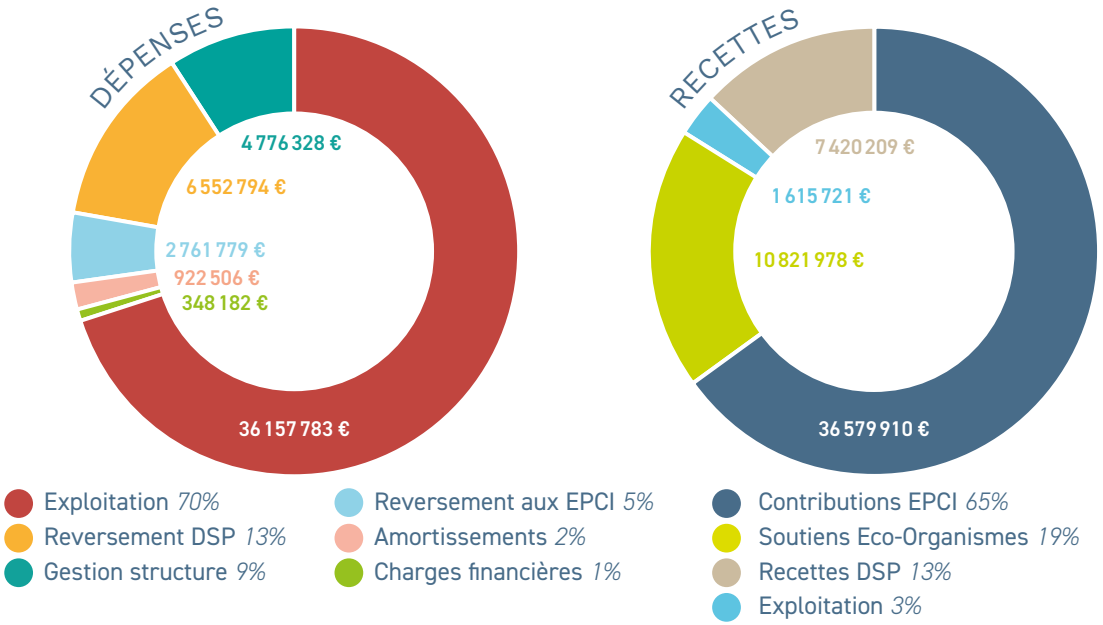

SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

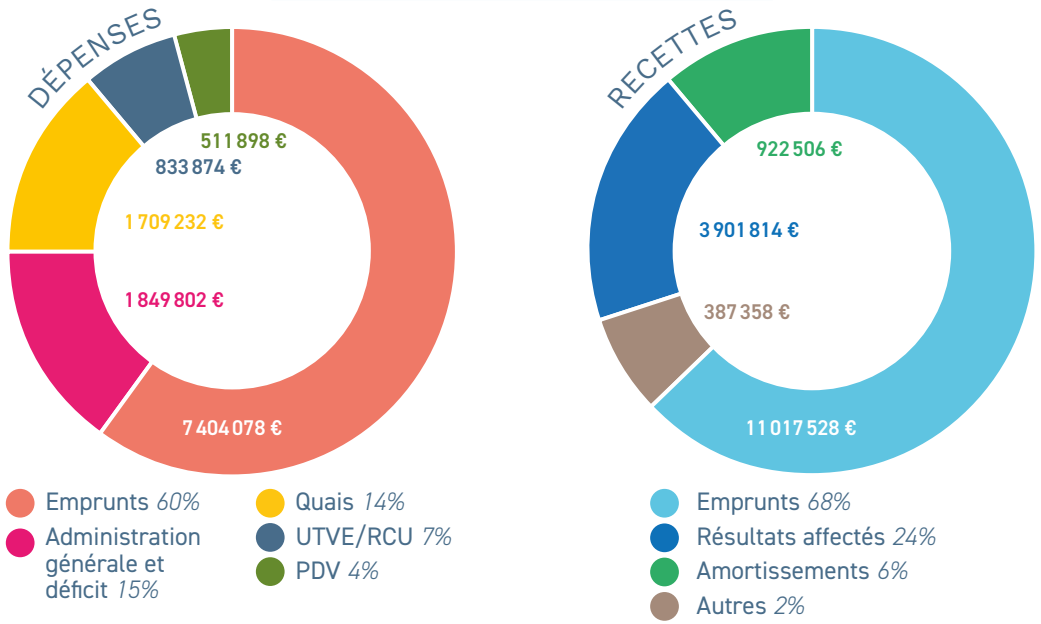

Contribution des EPCI

Après la hausse mécanique enregistrée en 2024, consécutive à l'élargissement de la compétence du Sydetom66 au traitement de l'ensemble des déchets issus des déchetteries, **la contribution des EPCI en 2025 enregistre une diminution d'environ 4 %.**

DÉTAIL CONTRIBUTION	CONTRIBUTIONS DES EPCI	TONNES FACTURÉES	€/TONNE	€/HAB POP INSEE
Ordures ménagères	15 744 644	159 037	99	31,09
Part fixe	9 044 865			17,86
Tout-venant	6 098 388	32 787	186	12,04
Déchets végétaux	2 005 066	50 127	40	3,96
Déchets déchèteries	922 433	41 736	22	1,82
EMR	1 176 838	30 969	38	2,32
Refus	935 437	7 668	122	1,85
Verre	643 609	18 389	35	1,27
Biodéchets	4 256	106	40	0,01
Total	**36 575 536 €**	**340 818 t**	**107 €/t**	**72,22 €/Hab**

Evolution des contributions des EPCI

Années	CONTRIBUTIONS DES EPCI	€/ TONNE	€/ HABITANT	TONNES	HABITANTS
2025	36 575 536	107,32	72,22	340 818	506 417
2024	38 029 147	110,83	75,96	343 134	500 647
2023	37 169 822	124,46	74,95	298 638	495 937
2022	38 883 614	122,40	78,85	317 664	493 147
2021	36 695 604	112,05	74,97	327 480	489 502

Répartition de la participation des EPCI pour 100€

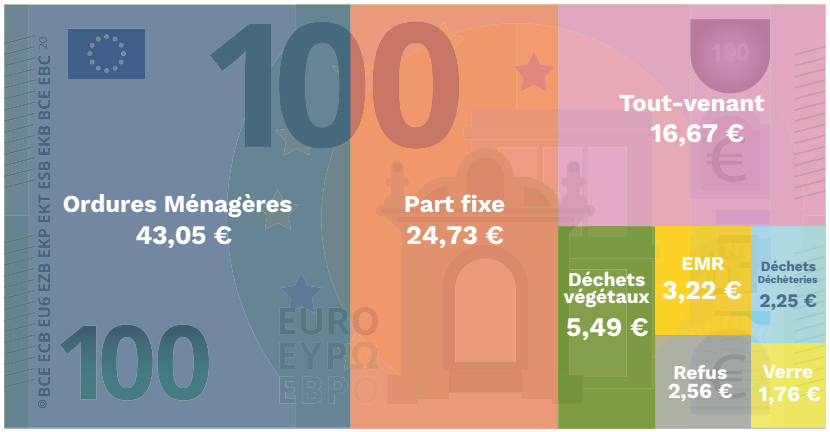

Les perspectives 2026

RENOUVELLEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

MARS

INSTALLATIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

AVRIL

INSTALLATION DU NOUVEAU COMITÉ SYNDICAL DU SYDETOM66

BRUNO VALIENTE RÉÉLU PRÉSIDENT

27 MAI

MISE EN SERVICE DE L'AIRE DE DÉCHETS VÉGÉTAUX DE MATEMALE

MAI

DÉMARRAGE DU NOUVEAU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'UTVE ARC IRIS

30 JUIN

MISE EN SERVICE DE L'ECOPÔLE À THUIR

OCTOBRE / NOVEMBRE

CÉLÉBRATION DES 30 ANS DU SYDETOM66

19 NOVEMBRE

Annexes

- Détail des tonnages entrants
- Valorisation des matériaux sortants
- Refus de tri &
  Traitement des déchets ultimes
- Boues de STEP : détail par EPCI
- Détail des soutiens
  des éco-organismes

Détail des tonnages entrants

EPCI	POPULATION	NOMBRE DE COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES (EN TONNES)	PERFORMANCE OM (KG/HAB)	TOTAL TONNAGES EMR	Performance EMR (kg/hab)	VERRE (en tonnes)	Performance VERRE (kg/hab)	TOTAL DECHETS (en tonnes)	TOTAL RECYCLABLE (en tonnes)	TAUX DE DETOURNEMENT (total recyclables / total déchets)
Agly Fenouillèdes	6 367	24	1 532,48	240,69	385,6	60,56	293,6	46,11	2 211,68	679,2	30,71
ACVI	58 594	15	21 327,61	363,99	5 088,6	86,85	3 576,55	61,04	29 992,76	8 665,15	28,89
Aspres	23 333	19	5 401,12	231,48	1 320,71	56,6	765,55	32,81	7 487,38	2 086,26	27,86
Conflent Canigó	21 433	45	5 388,32	251,4	1 273,91	59,44	888,23	41,44	7 550,46	2 162,14	28,64
C3SM	25 473	21	7 119,75	279,5	1 369,08	53,75	785,74	30,85	9 274,57	2 154,82	23,23
Haut Vallespir	9 956	14	3 594,64	361,05	288,78	29,01	346,83	34,84	4 230,25	635,61	15,03
PMM	281 973	37	88 903,86	315,29	16 150,21	57,28	7 931,91	28,13	112 985,98	24 082,12	21,31
Pyrénées Catalanes	4 294	18	2 225,74	518,34	378,22	88,08	591,56	137,76	3 195,52	969,78	30,35
Pyrénées Cerdagne	8 433	17	2 712,59	321,66	498,32	59,09	393,96	46,72	3 604,87	892,28	24,75
Roussillon Conflent	17 313	15	4 646,4	268,38	1 000,45	57,79	499,31	28,84	6 146,16	1 499,76	24,4
Sud Roussillon	25 798	6	8 774,2	340,11	1 749,3	67,81	1 219,55	47,27	11 743,05	2 968,85	25,28
SMROM	2 574	3	1 323,09	514,02	215,86	83,86	278,14	108,08	1 817,09	494	27,19
Vallespir	20 876	10	6 087,12	291,58	1 252,06	59,98	817,9	39,18	8 157,08	2 069,96	25,38
TOTAUX	506 417	244	159 036,92	314,04	30 971,1	61,16	18 388,83	36,31	208 396,85	49 359,93	23,69

Valorisation des matériaux sortants

SITES	MATIÈRES	TONNAGES	PERFORMANCE (kg/hab)
VERRE	VERRE	17749	35
CENTRE DE TRI	PAPIER	2075	4
	BRIQUES ALIMENTAIRES	385	1
	CARTON	14046	28
	BOUTEILLES PET INCOLORE	1332	3
	BOUTEILLES PET COLORE	0	0
	BOUTEILLES PEHD PP	915	2
	FILMS PLASTIQUES	0	0
	FLUX DEV RIGIDE	913	2
	FLUX DEV SOUPLE	621	1
	TOTAL PLASTIQUE	3781	7
	ACIER	793	2
	ALUMINIUM	204	0
	TOTAL EMBALLAGE	21283	42

Flux REP déchéteries

ECO ORGANISMES	DESIGNATION	FLUX
ECO MOBILIER	DEA	Déchets d'équipement et d'ameublement
	J-J	Jeux et jouets
	ABJ	Articles de bricolage et de jardin
	MULTIREP BOIS	Bois PMCB, ABJ, JJ, DEA
	MULTIREP PLASTIQUE	Plastique PMCB, ABJ,JJ, DEA
ECOLOGIC	DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
	ABJ TH	Articles de bricolage et de jardin thermiques
	ASL	Articles de sport et de loisir
ECO DDS	DDS	Déchets diffus spécifiques
	ABJ	Outillage du peintre
CYCLEVIA	HUILES MINERALES	Huiles minérales usagées
ECOSYSTEM	AMPOULES LAMPES NEONS	Ampoules, lampes et néons
ECOSYSTEM/COREPILE	PILES ET BATTERIES	Piles batteries mobilités douce
REFASHION	TEXTILE	Textile, linge de maison et chaussures
ECOPAE	EXTINCTEURS	Extincteurs de - de 2 Kg
ALIAPUR	PNEUS	Pneus usagés
VALOBAT	PLATRE	Plâtre et plaques de plâtre
	MENUISERIES VITREES	Menuiseries vitrées
	LAINE DE VERRE	Laine de verre
	LAINE DE ROCHE	Laine de roche
ECOMINERO	INERTES	Gravats de déchèteries

Refus de tri et Traitement des déchets ultimes

REFUS DE TRI RÉSULTATS DES CARACTÉRISATIONS DV2E	NOUVEAUX PLASTIQUES	0,17 %
	IMBRIQUES	3,89 %
	OM SACS / VRAC	5,58 %
	EMR EN SAC	3,4 %
	EMR SOUILLES	1,36 %
	VERRE	1,34 %
	ENCOMBRANTS	5,13 %
	DEEE	0,51 %
	TEXTILES	1,18 %
	DECHETS VERTS	0,1 %
	DASRI	0,08 %
	RESIDUS DE COLLECTE	3,64 %

REFUS DE TRI	
TONNAGES ENTRANTS CDT	30 645,98
TONNAGE REFUS	7 659,84
% Refus	**24,99**

Traitement des déchets ultimes

ORIGINE	MATIÈRE	TONNAGES	MODE DE TRAITEMENT
DÉCHÈTERIES	TOUT-VENANT NON INCINÉRÉ	26 586	ENFOUISSEMENT (ISDND)
UVE	REFIOM	7 539	Inertage - Enfouissement (ISDND)
	MÂCHEFERS NON VALORISABLES	4 622	Enfouissement (ISDND)

Type et lieux de valorisation des boues de STEP

DESTINATION / ORIGINE	CO-COMPOSTAGE					ÉPANDAGE	TOTAL
EPCI	ELNE	THUIR	MONTELS	NARBONNE	FONT-ROMEU	RETOUR AU SOL	
Agly-Fenouillèdes		30,28					30,28
ACVI	5 577,22	476,6		876,32			6 930,14
Aspres		1 378,99					1 378,99
Conflent Canigó		574,84				406	980,84
C3SM	295,56	1 098,32		236,92			1 630,8
Haut Vallespir	104,92	510,98		53,31			669,21
PMM	677,8	6 046,72	3 301,38	8 939,18		817,98	19 783,06
Pyrénées Catalanes		386,6					386,6
Pyrénées-Cerdagne		253,7					253,7
Roussillon-Conflent	347,72	335,66					683,38
Sud Roussillon	2 558,66			46,38			2 605,04
SMROM		47,16			119,01		166,17
Vallespir	490,28	1 030,18		37,26			1 557,72
TOTAUX	**10 052,16**	**12 170,03**	**3 301,38**	**10 189,37**	**119,01**	**1 223,98**	**37 055,93**

Détail des soutiens des éco-organismes

Les soutiens versés par les écoorganismes poursuivent une progression régulière, **passant de 6,56 M€ en 2020 à 10,82 M€ en 2025.**

Cette forte hausse s'explique principalement par l'augmentation des contributions de CITEO et par l'intégration des nouvelles filières REP, notamment celles relatives aux Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB)

ECO-ORGANISME	OBJET	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ALLIANCE	Petits alus	16 656 €	6 882 €	0 €	6 654 €	6 576 €	11 165 €
CITEO	EMR - Papiers	6 140 856 €	6 202 914 €	6 280 643 €	7 053 204 €	8 266 382 €	9 540 270 €
COREPILE	Piles			4 759 €		1 800 €	1 800 €
CYCLEVIA	Huiles et lubrifiants				4 050 €	6 002 €	6 070 €
ECO DDS	Déchets chimiques	93 371 €	42 646 €	42 534 €	43 388 €	45 897 €	47 177 €
ECO MAISON	Objets mobilier	91 303 €	360 164 €	199 405 €	203 365 €	285 952 €	232 612 €
ECOLOGIC	DEEE - ASL	169 493 €	191 410 €	147 949 €	259 522 €	315 748 €	321 215 €
REFASHION	Textiles	47 957 €	47 965 €	48 156 €	48 519 €	49 650 €	56 669 €
ECOMINERO	Amiante DDS gravats						410 000 €
VALOBAT	Platres menuiseries laines						65 000 €
ECO MAISON	Bois plastiques multi						130 000 €
TOTAL		**6 559 636 €**	**6 851 981 €**	**6 723 446 €**	**7 618 702 €**	**8 978 007 €**	**10 821 978€**

Données financières

Optimiser la gestion des déchets et maîtriser les coûts

DONNÉES HT	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	TRI (EMR + VERRE)	DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES + DÉCHETS VÉGÉTAUX	AUTRES	TOTAL
Charges techniques	15 298 466 €	12 383 373 €	10 575 961 €	345 472 €	38 603 272 €
Dont Traitement	10 876 785 €	9 507 691 €	10 575 961 €	345 410 €	31 305 847 €
Dont Transfert/transport	4 421 681 €	1 748 324 €		62 €	6 170 067 €
Dont Levage du verre		1 127 358 €			1 127 358 €
Charges de structure et communication	944 157 €	1 099 842 €	960 166 €	16 603 €	3 020 768 €
Total des charges	16 242 623 €	13 483 215 €	11 536 127 €	362 075 €	41 624 040 €
Ventes de produits et d'énergie	456 914 €	2 200 451 €	807 565 €	373 028 €	3 837 958 €
Aides et soutiens	450 984 €	9 221 870 €	866 054 €		10 538 908 €
TOTAL DES PRODUITS HORS CONTRIBUTIONS	**907 898 €**	**11 422 321 €**	**1 673 619 €**	**373 028 €**	**14 376 866 €**

DONNÉES HT	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	TRI (EMR + VERRE)	DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES	AUTRES	TOTAL
Coût complet	16 242 623 €	13 483 215 €	11 536 127 €	362 075 €	41 624 040 €
Coût technique	15 785 709 €	11 282 764 €	10 728 562 €	-10 953 €	37 786 082 €
Coût aidé HT	15 334 725 €	2 060 894 €	9 862 508 €	-10 953 €	27 247 174 €
Données en € / tonne					
Coût complet	102,06 €	273,17 €	85,65 €	50,65 €	118,81 €
Coût technique	99,19 €	228,59 €	79,66 €	-1,53 €	107,86 €
Coût aidé HT	97,12 €	41,75 €	73,23 €	-1,53 €	77,77 €
Données en € / habitant INSEE (506 417)					
Coût complet	32,07 €	26,62 €	22,78 €	0,71 €	82,19 €
Coût technique	31,17 €	22,28 €	21,19 €	-0,02 €	74,61 €
Coût aidé HT	30,28 €	4,07 €	19,48 €	-0,02 €	53,8 €

Données financières

Optimiser la gestion des déchets et maîtriser les coûts

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	EVOLUTION
Données en €							
Coût complet	43 925 957	41 583 176	44 696 868	36 677 272	38 697 452	41 624 040	-5,24 %
Coût technique	36 893 393	37 244 159	40 195 016	31 438 195	34 146 331	37 786 082	2,42 %
Coût aidé HT	31 334 504	31 027 505	33 317 266	23 671 842	25 306 108	27 247 174	-13,04 %
Données en € / tonne							
Coût complet	141,72	129,43	141,11	123,39	110,65	118,81	-16,17 %
Coût technique	119,03	115,92	126,9	105,77	97,64	107,86	-9,39 %
Coût aidé HT	101,1	96,57	105,18	79,64	72,36	77,77	-23,07 %
Données en € / habitant INSEE							
Coût complet	90,08	84,95	90,64	73,96	77,29	82,19	-8,75 %
Coût technique	75,66	76,09	81,51	63,39	68,2	74,61	-1,38 %
Coût aidé HT	64,26	63,39	67,56	47,73	50,55	53,8	-16,27 %

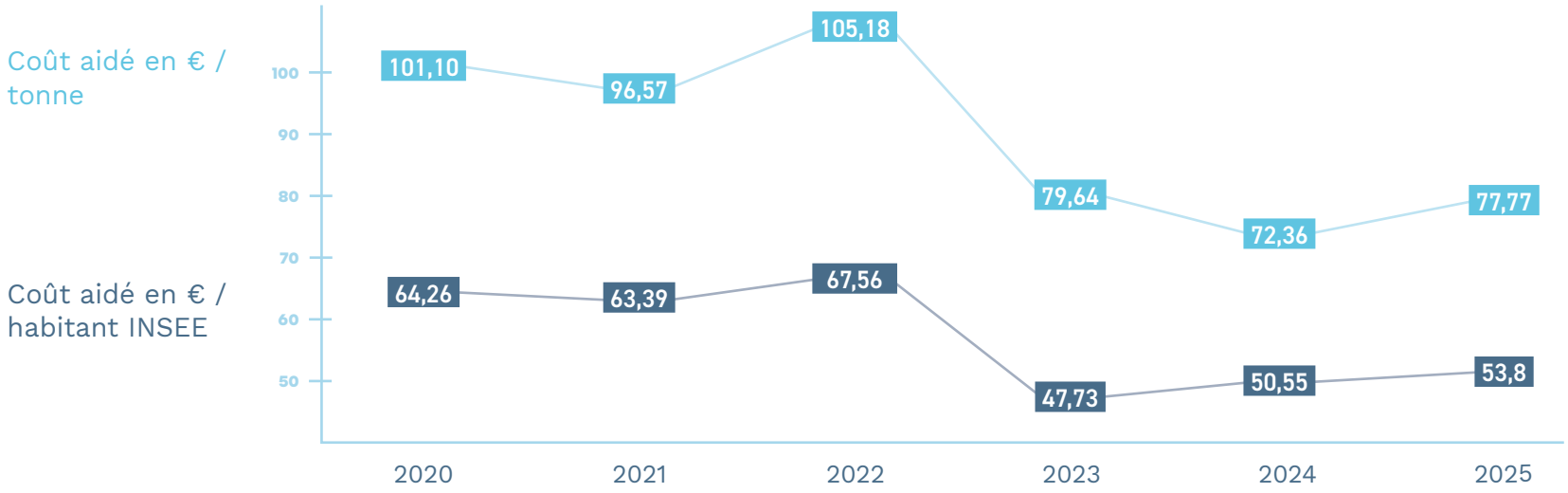

Glossaire

ADT • Ambassadeur Du Tri
Ses principales missions :
- Sensibiliser les usagers à la gestion des déchets ménagers (valorisation énergétique, valorisation matière et valorisation organique) ;
- Informer tous les publics afin d'optimiser la collecte sélective (bons gestes de tri...) ;
- Contribuer à la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets.

Andain
Alignement de déchets végétaux et organiques (broyat vert, biodéchets) en tas longs et hauts afin de faciliter leur retournement et leur décomposition dans un processus de compostage.

Biodéchets
Déchets organiques, les biodéchets des ménages comportent essentiellement les déchets alimentaires (restes de repas dont les restes de viande, poisson, viennoiseries, fruits, légumes, pelures, marc de café, coquilles d'œufs, os, arêtes... etc.), et les petits déchets végétaux de jardin...

BOM
Benne à Ordures Ménagères. Elle sert à collecter les bacs d'Ordures Ménagères et de tri des usagers par les intercommunalités.

BVC
Broyat Vert Criblé – Amendement organique, composé à 100 % de matières végétales, issues des résidus de tontes, d'élagages et des entretiens de parcs et jardins des particuliers et des intercommunalités. Ces résidus sont broyés, mélangés et criblés en maille 0-60 mm. Ce produit est conforme à la norme NF U044-051 et il est autorisé pour l'agriculture biologique.

Caractérisation
Méthode de contrôle qualitatif des Collectes Sélectives (labellisée Eco-emballages, selon la norme X300N 258). Une caractérisation des déchets est une étude approfondie visant à analyser la nature et la quantité des déchets produits sur le territoire. Elle se concentre sur la composition des déchets et leur répartition par catégorie (plastiques, métaux, organiques, papiers, etc.).

Citéo
Éco-organisme en charge du tri et du recyclage des emballages ménagers depuis 2017. L'activité de Citeo est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans.

CC
Communauté de Communes

CDT • Centre De Tri
Installation industrielle où les emballages recyclables sont triés et mis en balle en vue d'un recyclage ou autre traitement.

Compost
Amendement obtenu par la fermentation de déchets organiques. On l'utilise pour améliorer les propriétés de la terre (jardins et terres agricoles).

CS • Collecte sélective
Collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

Déchet ménager
Tout déchet produit par les particuliers : résidus alimentaires, emballages, bouteilles, papiers, cartons, journaux, vieux meubles, appareils électroménagers, déchets végétaux, biodéchets...

DASRI • Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
Les déchets d'activités de soins peuvent présenter divers risques qu'il convient de réduire pour protéger les patients hospitalisés, le personnel de santé, les agents chargés de l'élimination des déchets et l'environnement. Les personnes en autotraitement produisent des déchets assimilés aux DASRI eu égard à leurs caractéristiques (piquants, coupants) et bien que les quantités produites soient beaucoup plus réduites, leur élimination doit faire l'objet d'un traitement spécifique : ils doivent être rapportés dans les pharmacies qui ont été labellisées point de collecte par l'éco-organisme DASTRI (voir carte de géolocalisation site internet du SYDETOM 66).

DDS • Déchets Diffus Spécifiques
Déchets provenant de l'activité des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs (acides), nocifs, toxiques, irritants (ammoniaque, résines), comburants (chlorates), facilement inflammables, ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement. Les termes «déchets ménagers spéciaux» (DMS) ou «déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD)» sont parfois utilisés.

DEA • Déchets d'Équipement et d'Ameublement
Déchets de meubles ou ameublement provenant des ménages et notamment de toutes les pièces de la maison, y compris l'extérieur (jardin). Ces déchets sont amenés en déchèterie gratuitement : tables, chaises, sièges, armoires, rangements, matelas, sommiers, couchages.

Déchet biodégradable
Tout déchet pouvant faire l'objet d'une décomposition tels que les déchets alimentaires, les déchets de jardin, le papier ou le carton.

Déchèterie
Centre ouvert aux particuliers pour le dépôt sélectif et transitoire de déchets dont ils ne peuvent se défaire de manière satisfaisante par la collecte normale des ordures ménagères, du fait de leur encombrement, de leur quantité ou de leur nature (Décret du 15 février 1989). C'est un espace aménagé, clôturé et gardienné où le particulier peut répartir ses déchets dans des conteneurs spécifiques (ferrailles, objets encombrants, déchets végétaux, gravats, papiers-cartons, verre, plastique, huiles usagées...) en vue d'éliminer ou de valoriser au mieux les matériaux qui les constituent.

DEEE ou D3E • Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, de verre, bois, béton, plastique, composants spécifiques. Certains DEEE sont des déchets dangereux.

DSP
La Délégation de Service Public (DSP) est un engagement contractualisé entre la collectivité et un organisme privé, à qui elle confie l'exploitation d'un service public.

DV • Déchets Végétaux
Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien, ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics ou privés, ainsi que les déchets organiques des activités horticoles.

Éco-organisme
C'est une société de droit privé à but non lucratif détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. (voir REP).

ECT
L'Extension des Consignes de Tri (ECT) est un projet national (depuis 2011), qui vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers en plastique.

EMR
Emballages Ménagers Recyclables. Ce sont les cartons, papiers journaux, magazines, et tous les contenants alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, canettes et boîtes de conserve correctement vidés de leur contenu qui peuvent être recyclés dans le bac jaune. (Le verre est uniquement recyclé dans les colonnes à verre.)

EPI
Équipement de Protection Individuelle. Ils sont destinés à protéger les agents contre un ou plusieurs risques professionnels. Leur utilisation est envisagée en complément des autres mesures d'élimination ou de réduction des risques.

EPCI
Établissement Public de Coopération Intercommunale. Structures administratives permettant à plusieurs communes d'exercer des compétences en commun, également dénommées « intercommunalités ».

Glossaire

Mâchefers
Les Mâchefers d'Incinération d'Ordures Ménagères (MIOM) sont des résidus solides non dangereux résultant de l'incinération des déchets ménagers et assimilés.

MODECOM
MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères :
Méthode développée par l'ADEME qui permet de réaliser des campagnes d'analyses, d'évaluer par exemple le gisement qui pourrait faire l'objet de prévention, de déterminer les variations et les spécificités liées, notamment, à la saisonnalité. Le MODECOM a permis de connaître la marge de manœuvre en matière de prévention, et ainsi de cibler les gisements sur lesquels il est préférable de travailler dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets.

OM ou OMr • Ordures Ménagères résiduelles
Ce sont tous les déchets restants après le tri sélectif (tri à la source) effectué par les ménages et les collectivités. Cette fraction de déchets est parfois appelée «poubelle grise».

PACC
Plan d'Action de Communication Corrective.

PAV • Points d'Apport Volontaire
C'est un des modes d'organisation de la collecte sélective. La collectivité met à disposition des usagers un réseau de contenants (ou conteneurs) répartis sur le territoire à desservir, accessibles à l'ensemble de la population.

PEHD
Le polyéthylène haute densité est une matière plastique employée pour la fabrication de contenants ou objets rigides et robustes nécessitant une grande résistance. Le PEHD de code 2, flacon ou bouteille en plastique, est accepté dans les bacs de recyclage domestique. Les autres objets en PEHD doivent être déposés en déchèterie.

PET
Le polyéthylène téréphtalate est un plastique utilisé pour les bouteilles et les emballages alimentaires, il est entièrement recyclable.

PDV
Plateforme de Déchets Végétaux : C'est un espace clos placé sous surveillance, où les particuliers peuvent venir déposer les déchets verts qui ne sont plus collectés lors du ramassage des ordures ménagères.

PMCB • Produits et Matériaux de Construction du bâtiment
Dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), le régime de la responsabilité élargie du producteur (REP) est étendu aux produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB). L'objectif est de permettre à tout détenteur de déchets inertes, particulier ou professionnel, de se défaire de ses déchets triés issus de travaux de construction, rénovation ou démolition, pour faciliter leur réemploi, recyclage ou valorisation des matériaux.

PP
Le polypropylène est un plastique souple et flexible. Les emballages alimentaires (pots de yaourts, emballages pour beurre, pots de glace...) se recyclent dans le bac de tri. Les autres objets (pare-chocs, bidons...) se déposent en déchèterie.
Il connaît également un grand succès dans le domaine automobile. Pour sa solidité et sa résistance aux hautes températures, il est notamment utilisé pour fabriquer des réservoirs à essence, des pare-chocs et diverses pièces en contact avec des produits chimiques.

Prévention des déchets
La prévention est la réduction des quantités et de la nocivité des déchets produits par les ménages et les professionnels, et en conséquence la diminution de la masse des déchets collectés et traités.

QT • Quais de Transfert (ou stations de transit)
Afin d'optimiser le transport des déchets collectés par les BOM des intercommunalités, les déchets sont acheminés sur un Quai de Transfert pour être ensuite acheminés par camions semi-remorques vers les unités de traitement.

RCU • Réseau de Chaleur Urbain
Installation distribuant à plusieurs utilisateurs clients de la chaleur produite par une ou plusieurs chaufferie(s), via un ensemble de canalisations de transport de chaleur.

Recyclage
Retraitement de matériaux ou de substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production, de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.
Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. (Art. L541-1-1 du Code de l'environnement)

Réemploi
Opération par laquelle un bien usagé, conçu et fabriqué pour un usage particulier, est réutilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des formes particulières de réemploi.

Refus de tri
Ce sont les déchets mal triés qui bloquent le fonctionnement de la chaîne de tri et polluent le gisement. Ils entraînent des surcoûts de traitement.

REP • Responsabilité Élargie des Producteurs
Principe selon lequel celui qui fabrique, distribue ou importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie, notamment la gestion des déchets qui en résultera. Le producteur et le distributeur doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour leur produit.

Ressourcerie-Recyclerie
Acteurs du réemploi, les recycleries, également appelées ressourceries, collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement, mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion notamment à des personnes ayant des revenus modestes, ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage. En plus de leur mission de réemploi, elles font de la sensibilisation et de l'information sur la réduction et la gestion des déchets, réinsèrent des personnes en difficulté sociale et contribuent à créer du lien social sur leur secteur.

RTCU
Réseau de Transport de Chaleur Urbain. La chaleur produite par l'Unité de Valorisation Énergétique du Sydetom66 sur le site Arc-Iris de Calce, est acheminée via un réseau de transport (RTCU) de 11 kilomètres, jusqu'au local d'échange de Torremila.

TV
Tout-venant (déchets divers non recyclables et non dangereux, qui ne peuvent être déposés dans les autres flux de déchèterie). Ne possédant pas de filière de recyclage, ces déchets sont traités en centre d'enfouissement.

UTVE Arc-Iris
Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique comprenant l'UVE et le Centre de Tri du Sydetom66.

UVE
Unité de Valorisation Énergétique. Unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'énergie (électricité et chaleur).

Valorisation des déchets
Conjugaison de différentes actions permettant de diminuer les dépôts et rejets de déchets dans les milieux naturels ; on distingue principalement :
- la valorisation organique par compostage,
- la valorisation matière par recyclage,
- la valorisation énergétique, c'est-à-dire l'incinération conforme aux normes avec récupération d'énergie.

Optimiser la valorisation des déchets pour contribuer à la transition environnementale

Mise en page : Stratèges Multimédia - © Photos : Sydetom66 & AdobeStock - Imprimé sur papier 100% recyclé

Sydetom66 30 ans

1996-2026

Engagé pour notre territoire

sydetom66.fr

Accéder à la version numérique

Naturopôle - Bâtiment I N°9 - 3, Boulevard de Clairfont - CS 40029 - 66350 TOULOUGES CEDEX

04 68 57 86 86 • sydetom66@sydetom66.com